Toward a Golden Horseshoe Greenbelt

Greenbelt Task Force

Advice and Recommendations to the Minister of Municipal Affairs and Housing

August 2004

Ontario
Building Strong Communities

Table of Contents

105-01201/

Executive Summary 2

Recommendations 4

Vision and Goals 9

Introduction 10

Consultation 11
Framing public discussion 11
Encouraging public discussion 11
What we heard 11

The Layers of a Greenbelt 13

Advice and Recommendations 14
Defining the Greenbelt 14
Environmental Protection 15
Agricultural Protection 17
Transportation and Infrastructure 20
Natural Resources 21
Culture, Recreation and Tourism 22
Administration and Implementation 23

Next Steps 26

Greenbelt Legislation 27

Related Initiatives 28

Executive Summary

Our green spaces make all the difference to our quality of life.

Our green spaces make all the difference to our quality of life.

Green spaces help clean our air and filter our water. They provide a wonderful natural beauty that complements our urban environment. Every year, our citizens look forward to produce from our green spaces because it's the best food in the world. And the natural resources derived from our green spaces help drive an economy that is unrivalled in Canada.

But urban development pressures in the Golden Horseshoe threaten our green spaces.

Already the most populous region in Canada, tens of thousands of people relocate to this region annually. Growth trends predict the population will rise to 11 million by 2031. That's another four million people living in the Golden Horseshoe in less than 30 years' time.

How will we preserve our green spaces, and our quality of life, while finding places for people to live, and providing the services they need?

As the Greenbelt Task Force, we were appointed by the Minister of Municipal Affairs and Housing to examine these issues, and make recommendations that will guide the government's approach to greenbelt protection in the Golden Horseshoe. We see this work as a critical step toward permanent protection for greenspace in the region.

We began by developing a vision and goals statement for greenbelt protection that guided our later deliberations. We spent many hours meeting with experts, reading policy papers and considering studies. We developed a consultation paper that served as the focal point of six public and seven stakeholder consultation sessions in May and June.

Our recommendations, the culmination of our collective and concentrated efforts over the past six months, are outlined in this document.

The greenbelt should create a magnificent legacy for Ontarians by preserving and enhancing our natural heritage, agriculture, natural resources, and our rich cultural heritage.

It should knit together the Golden Horseshoe's environmentally sensitive natural systems, including areas that now enjoy legislated protection, such as those in the Niagara Escarpment and the Oak Ridges Moraine. Despite their location next to a burgeoning metropolis, we have an amazing and robust array of important and significant natural features and systems that merit protection.

The greenbelt should preserve agricultural lands for future generations. The Golden Horseshoe is home to some of North America's most valuable prime agricultural land, as well as the unique specialty crop areas of the tender fruit and grape lands, and the Holland Marsh. Food has been grown and raised on this land for as long as people have lived here.

But globalization has diminished how we value our own food supply, as one Ontario farmer told us, by introducing "apples from Maine and strawberries from Mexico."

Agriculture must be viable in the Golden Horseshoe. We must find ways to aid our farmers in maintaining prosperous operations, to ensure they can continue caring for the agricultural lands that are so vital to this region. Part of the answer to viability lies in protecting these lands from urban encroachment.

Beyond preserving our agricultural and natural heritage, there are other important roles that the greenbelt can sustain. The greenbelt is rich in natural resources important to our growing economy. And it can provide critical opportunities for urban dwellers to experience Ontario's cultural heritage.

The Greenbelt Task Force acknowledges that some new infrastructure is likely to locate within the greenbelt, but it should be avoided where possible and impacts minimized if it is found to be necessary.

Throughout our consultation period, we talked to Ontarians – municipal leaders, farmers, various business and industry representatives, officials from non-profit and charitable organizations, and scores of landowners and private citizens concerned about preserving greenspace and the future of the region.

In total, we heard from more than 1,200 people and received more than 1,000 submissions. More than 60 stakeholder groups were represented at our consultations.

The knowledge and the passion of the speakers we heard, and submissions we received, broadened our insight and helped us understand and focus on the importance of our task. But more than anything, it cemented our resolve to create a visionary, yet workable foundation for this critical initiative.

With this report, we are offering the government our best advice on how to proceed in defining those green spaces that must be protected.

Once the work of defining a permanent greenbelt is done, the government must develop a policy and fiscal framework that ensures the permanence of the greenbelt. Members of the Greenbelt Task Force agreed unanimously that a growth plan that focuses and redirects urban development away from these protected areas must be implemented simultaneously if the greenbelt is to work. The discussion paper "Places to Grow – Better Choices. Brighter Future," released by the government in July, represents that complementary plan.

We strongly believe that our recommendations provide the government with the foundation for a definitive greenbelt plan that creates a permanent and sustainable legacy for future generations.

We heard from more than 1,200 people and received more than 1,000 submissions. More than 60 stakeholder groups were represented at our consultations.

Recommendations

Defining the Greenbelt

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That the Province undertake a multi-disciplinary, multi-stakeholder approach to defining the greenbelt, and provide a policy and fiscal framework that ensures its permanence. No single ministry can adequately address all the relevant considerations.
2. That the Province observe the following principles in deciding what lands ought to be included. Lands that are already permanently protected by easements and those owned by charitable trusts are appropriate for inclusion. Similarly, lands that the Province has previously expressed an intention to protect, such as additions to the Niagara Escarpment Plan, should form part of the greenbelt. Lands that are publicly owned are also important to consider for greenbelt protection. The Province should consider provincially owned lands for their suitability for inclusion in the greenbelt's natural heritage system.
3. That the greenbelt and the growth management initiatives proceed simultaneously.

Environmental Protection

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That a systems approach to environmental protection be utilized. These systems will be defined in consultation with key stakeholders, and will encompass:
   - Natural heritage,
   - Water resources,
   - Landform conservation, and
   - A network of open space.
2. That the greenbelt system **should** include:
   - Provincially significant and/or major natural heritage and hydrological features and functions such as the Oak Ridges Moraine, the Niagara Escarpment and the Rouge Valley; and
   - Connections between these major features and functions, including public parks and stream and river valley linkages to major water bodies, such as the Great Lakes and Lake Simcoe.
3. That the greenbelt system **could** include regionally significant features and functions such as portions of the Iroquois shoreline.

4. That priority areas should be identified, in consultation with key stakeholders, for the system of natural heritage and hydrological features and functions within the greenbelt as:
   - Sensitive areas, with very limited permitted uses such as conservation and existing agriculture; and
   - Less sensitive areas, where a variety of compatible uses consistent with greenbelt objectives would be permitted.

Agricultural Protection

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That key agricultural lands be identified for protection using:
   - Science, including considering the criteria and methodology of the Agricultural Land Evaluational Area Review (LEAR) system studies;
   - Socio-economic factors such as fragmentation, urban/suburban encroachments, loss of agricultural support mechanisms and rural economic development; and
   - Regional and local official plan designations and criteria.
2. That key agricultural lands be permanently protected:
   - Where a farm or cluster of farms have operations sufficiently large to support local agriculture and related activities; and
   - Where smaller pockets of agricultural lands with potential for "urban agriculture" and niche market produce are identified.
3. That on key agricultural lands, residential severances and boundary expansions should be prohibited, although allowances other than severances could be considered for residential occupation to accommodate intergenerational and farm-labour purposes.
4. That the tender fruit and grape lands, and the Holland Marsh in its entirety, including the portion outside the Greenbelt Study Area, should be included in the greenbelt.
5. That on specialty crop lands, severances and urban boundary expansions should be prohibited, although allowances other than severances could be considered, when absolutely necessary, for residential occupation to accommodate intergenerational and farm-labour purposes.

Agricultural Viability

The Greenbelt Task Force made an early recommendation to the government, asking that a task force be struck to examine the far-reaching issues concerning agricultural viability.

The government acted on this recommendation, appointing the Agricultural Advisory Team in June 2004.

The task force hopes this team will address the concern that: Protection of the land alone does not ensure agricultural viability, and the Province should pursue complementary initiatives including economic development, research and monitoring, promotion of agricultural easements, and land trusts for farmers who participate in conservation activities and use best practices and management.

Transportation and Infrastructure

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That as a rule, infrastructure should not be located within the greenbelt unless the following criteria have been met.
2. That proposed infrastructure within the greenbelt should be consistent with the vision and goals of the Greenbelt Task Force and the Province's growth plan.
3. That provincial, regional and municipal planning for infrastructure should be coordinated when considering locations within the greenbelt.
4. That alternatives must first be explored that maximize conservation, and secondly that optimize the capacity of existing infrastructure.
5. That where new infrastructure is determined to be necessary:
   - social, economic and environmental impacts must be minimized;
   - natural and cultural heritage features must be respected;
   - open spaces must be preserved;
   - creative approaches to design must be sought; and
   - the purpose and integrity of the greenbelt must not be undermined.
6. That development of infrastructure, including transportation facilities, should not promote or facilitate land uses that undermine the purpose and integrity of the greenbelt.
7. That the Province should review the way in which the need for infrastructure is assessed to ensure proposals reinforce greenbelt and growth management objectives.
8. That where new services are proposed for co-location with existing infrastructure, consideration should be given to easing or streamlining the requirement for an environmental assessment.
9. That the Province should review the environmental assessment process to ensure that emerging green technologies and innovative designs are encouraged, and that an appropriate balance of roads and transit is established when transportation infrastructure is proposed.

Natural Resources

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That the Province ensure that renewable natural resources such as forestry, fisheries and wildlife species are managed to maximize economic, social and environmental benefits.
2. That areas that have been identified as high-potential mineral aggregate sites should be included in the greenbelt.
3. That building and development land uses that prevent or restrict the possibility of future mineral aggregate extraction in high potential areas should be precluded.

4. That the Province should clarify what are appropriate provincial and municipal official plan policies related to new licenses for mineral aggregate extraction, while respecting that individual site licensing and expansion will continue to be subject to municipal and provincial approval processes.

5. That mineral aggregate extraction in the greenbelt should be subject to more rigorous requirements for rehabilitation, and more recycling of aggregate material should be strongly encouraged; and that monitoring take place to ensure rehabilitation proceeds as required.

6. That the Province should review the licensing process to facilitate new supply, and to ensure the integrity of hydrogeological and ecological systems, and natural features and functions, taking into account the requirement to rehabilitate.

Culture, Recreation and Tourism

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That the greenbelt be branded and marketed as a publicly valued and important resource in the Golden Horseshoe for cultural activities, recreation and tourism.

2. That culture, recreation and tourism opportunities should respect and be compatible with other greenbelt priorities.

3. That landowner interests be respected when locating venues and activities on greenbelt lands, and public access to privately owned land be allowed only with the prior agreement of landowners.

4. That culture, recreation and tourism opportunities should be capitalized on to strengthen the vitality, integrity and profile of the greenbelt through:
   - Recognition and promotion of cultural sites, districts and landscapes important to community identity, history and character;
   - A network of protected public open spaces, where people can enjoy recreational and leisurely pursuits, that includes provincial parks, conservation areas, navigable waterways and municipal parks and forests;
   - Private lands that have been identified for recreation, tourism and conservation uses;
   - A system of trails on public and private lands supported by a provincial regulatory framework to address issues such as location and design, user conflict, public safety and liability; and
   - Tourism destinations that support and depend on farms, natural areas and rural communities.

5. That a greenbelt parks and trails strategy be developed to identify potential sites for future public parks, and opportunities to make selected greenbelt lands accessible to the public.

Administration and Implementation

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That the Province develop legislation and a plan that creates a permanent greenbelt linking existing policies governing the Niagara Escarpment Plan, the Oak Ridges Moraine Conservation Plan, and other lands necessary to fulfill the goals and objectives of the greenbelt.

2. That the legislation and plan include the clear identification of greenbelt lands, and make provision, through the inclusion of authority to make regulations, if deemed necessary, for the addition of lands outside the Greenbelt Study Area for protection as part of the growth plan.

3. That the greenbelt should be recognized in the Province's forthcoming "Places to Grow" growth plan, as part of "protecting what is valuable."

4. That the greenbelt plan should:
   - Be administered by municipalities, outside of the Niagara Escarpment Commission jurisdiction, and consistently incorporated into municipal official plans across the greenbelt;
   - Take advantage of existing administrative structures and tools, both regulatory and non-regulatory, where possible;
   - Provide for an appellate tribunal with greenbelt-specific expertise to uphold the integrity of the plan;
   - Include fiscal measures to fulfill the objectives of the greenbelt, particularly where natural and cultural heritage conservation, and agricultural viability are concerned; and
   - Be subject to performance standards and a 10-year review.

5. That the Province should allocate sufficient resources to assist municipalities with implementation.

6. That a Greenbelt Advisory Committee be established to advise the minister on implementation, administration, marketing and monitoring issues on a biannual or annual basis, based on terms of reference established by the minister.

7. A monitoring process and performance measures be established through the Ministry of Municipal Affairs and Housing's Municipal Performance Measurement Program, and further that:
   - Readily ascertainable data should be gathered by municipalities, and results should be published; and
   - Performance measures should reflect the Greenbelt Task Force's six goals.

8. That the Province should work with stakeholder groups active in these areas to develop a coordinated approach, a strategic plan and government assistance to establish a greenbelt implementation tools program; and that consideration should be given to implementation tools that recognize the importance of agricultural land uses and activities.

Vision and Goals

The Greenbelt Task Force developed the following vision and goals in its initial meetings. These statements were used as a guide by the task force during its pre-consultation discussions to test proposed recommendations.

They were updated following public and stakeholder consultations. It is the desire of the task force that the government also use them as a guide, in the development of an approach to permanent greenbelt protection.

Vision

The Golden Horseshoe greenbelt will be a permanent and sustainable legacy for current and future generations. The greenbelt will enhance our urban and rural areas with a continuous and connected system of open spaces[1] that:

- Protects and enhances environmentally sensitive lands and natural heritage systems and contributes to clean air, water and soil;
- Recognizes the region's social, natural and economic needs;
- Sustains and nurtures the region's agricultural sector;
- Conserves for sustainable use the region's significant natural and cultural heritage resources; and
- Continues to provide high-quality and compatible recreational and tourism opportunities.

Goals

The greenbelt will enhance quality of life by serving an array of functions across the Golden Horseshoe region, including:

- Providing greenspace between, and links to, open space within the region's growing urban areas;
- Protecting, sustaining and restoring the ecological features and functions of the natural environment;
- Preserving viable agricultural land as a continuing commercial source of food and employment by recognizing the critical importance of the agriculture sector's prosperity to the regional economy;
- Sustaining the region's countryside and rural communities;
- Conserving and making available natural resources critical for a thriving economy; and
- Ensuring that infrastructure investment achieves the environmental, social and economic aims of the greenbelt.

[1] The Greenbelt Task Force uses the term "open space" to denote lands unobstructed by urban development. It includes agricultural lands and structures.

Introduction

Based on past and current growth trends, the future population of the Greater Golden Horseshoe is expected to grow to 11 million by 2031, from an estimated 7.5 million in 2001.

Population growth and economic growth gives us more choices about where to live and work. They also drive wealth and innovation.

Growth can also provide opportunities to revitalize underused lands, and achieve both social and environmental objectives. But if rapid growth is not accompanied by long-term planning on a regional scale, undesirable impacts of unchecked growth and development will result.

Poor planning for infrastructure leads to investments that are overly expensive and use space inefficiently. This leaves fewer transportation options available to residents, leading to an over-reliance on the private automobile and traffic congestion. Loss of natural greenspace and agricultural land is inevitable, as are air and water pollution.

The Government of Ontario intends to establish a Golden Horseshoe Greenbelt as an integral part of its broader growth plan.

The Minister of Municipal Affairs and Housing, John Gerretsen, appointed 13 stakeholder representatives to the Greenbelt Task Force in February 2004. The task force was charged with providing recommendations on how to identify lands for protection from development in order to preserve, for current and future generations:

- Our natural heritage;
- Sensitive environmental areas;
- Vital agricultural communities;
- Non-renewable natural resources; and
- Opportunities for tourism, recreation, and experiencing cultural heritage.

The greenbelt is expected to identify those areas where growth should not occur. The government's growth plan also seeks to promote complementary, efficient forms of development, such as intensification, residential infill and transit-friendly forms of development in existing and appropriate new urban centres.

These, and many other aspects of the growth plan have been outlined in "Places to Grow – Better Choices. Brighter Future." This plan for the Greater Golden Horseshoe outlines the government's approach to growth management in the region.

This report outlines the advice and recommendations of the Greenbelt Task Force.

The Greenbelt Task Force

Robert MacIsaac, Chair, Mayor of the City of Burlington

Michael Bunce, Associate Professor of Geography, University of Toronto at Scarborough

Jim Faught, Executive Director, Ontario Nature

Mary Lou Garr, Regional Director, Ontario Federation of Agriculture

Natalie Helferty, Ecologist, Natural Heritage Consulting

Carol Hochu, President, Aggregate Producers' Association of Ontario

Fraser Nelson, General Manager, Metrus Development Inc.

Rod Northey, Partner, Birchall Northey

Russ Powell, Chief Administrative Officer, Central Lake Ontario Conservation Authority

Deborah Schulte, Humber Watershed Alliance

David J. Stewart, President, Mattamy Development Corporation

Alan C. Veale, former Director, Planning and Development, Regional Municipality of Niagara

Donald J. P. Ziraldo, Co-Founder and President, Inniskillin Wines

Consultation

When the Greenbelt Task Force was appointed in February 2004, it was asked to oversee stakeholder and public consultations, and make recommendations on the scope, content and implementation of the greenbelt.

From February to May, the Greenbelt Task Force held regular weekly meetings, and met with municipal officials and other stakeholders, to review the wide range of issues around establishing a permanent greenbelt in the Golden Horseshoe.

Framing public discussion

"Toward a Golden Horseshoe Greenbelt", the task force's discussion paper, was released in May 2004 following a comprehensive fact-finding exercise by task force members.

The exercise involved the review of a number of policy papers, studies and other documents, as well as face-to-face meetings with representatives of various organizations and experts in many fields related to greenbelt protection.

The discussion paper identified a number of layers, or broad categories of issues, that required special attention in determining an approach to permanent greenbelt protection in the Golden Horseshoe.

Encouraging public discussion

The discussion paper was posted on the Environmental Bill of Rights (EBR) Registry for public review on May 13, and on the Ministry of Municipal Affairs and Housing's website.

The task force began its series of public and stakeholder consultations on May 20 in King City, with its final session almost a month later in Burlington on June 16.

A website, www.greenbelt.ontario.ca, was established to provide easy public access and information about public meetings. It included an e-mail address to submit comments.

The deadline for written submissions in response to the discussion paper was July 16.

What we heard

The task force heard from more than 1,200 people and received more than 1,000 submissions. More than 60 stakeholder groups were represented at public, stakeholder, and municipal meetings during the consultation period.

Submissions were received from a diverse range of stakeholders that included landowners, farmers, developers, aggregate producers, lawyers, municipal officials, representatives of non-profit organizations, ratepayers and residents.

Comments, concerns, and solutions they offered responded to information and draft approaches outlined in the task force discussion paper, as well as the *Greenbelt Protection Act, 2004*, that, at that time, was proceeding through the legislative process.

Greenbelt Task Force Public Meeting Schedule

King City – May 20

Oshawa – May 25

Hamilton – May 26

Caledon East – May 31

St. Catharines – June 10

Burlington – June 16

A number of major themes arose at the public meetings and through submissions to the task force, including:

- A strong desire to see an emphasis on environmental protection and preservation;
- Agricultural land protection in conjunction with ensuring farm viability;
- Conservation of natural renewable and non-renewable resources;
- Concern about transportation and infrastructure and their potential effects on a greenbelt;
- Defining the greenbelt;
- Suggested tools to address various issues, including the administration and monitoring of a greenbelt plan, as well as the plan's consistent and even application across all jurisdictions in the Golden Horseshoe; and
- The importance of coordinating and integrating the greenbelt plan with other provincial initiatives such as land-use planning reform, source-water protection and growth management.

The Layers of a Greenbelt

The Greenbelt Task Force considered five "layers," or broad categories of issues, that required special attention in determining an approach to permanent greenbelt protection in the Golden Horseshoe. These layers provided a framework for stakeholder and public consultations, and are used to frame the advice and recommendations outlined in this document. No priority should be implied by their order or content. They are:

- Environmental protection;
- Agricultural protection, including the tender fruit and grape lands and the Holland Marsh;
- Transportation and infrastructure;
- Natural resources, including forestry, fish and wildlife resources; and
- Culture, tourism and recreation opportunities.

In addition, overarching themes include:

- Implementation and administration approaches, models and tools for establishing and administering a greenbelt; and
- Ontario's growth management and other related initiatives as the context for development of a permanent Golden Horseshoe Greenbelt.

Advice and Recommendations

Defining the Greenbelt

The Greenbelt Task Force, in its discussions and deliberations, focussed on the high-level criteria and principles required when considering the definition of a Golden Horseshoe Greenbelt, rather than the very specific issues that arise when dealing with particular parcels of property.

The task force was careful not to wade into debate over whether or not specific pieces of property belong in the greenbelt. The timeframe for establishing permanent greenbelt protection in the *Greenbelt Protection Act, 2004* necessitated this approach.

Fundamentally, we believe that good science and sound economics will be vital to maintaining the integrity of the greenbelt. Criteria must be developed to prioritize land uses within the designated area.

Certain lands, however, are so well known for their agricultural significance that we have made recommendations for them – notably the tender fruit and grape lands in Niagara and Hamilton, and the Holland Marsh.

Defining the greenbelt will be a complex task. There is a myriad of factors to consider and interests to balance when drawing the lines on the map.

Fundamentally, we believe that good science and sound economics will be vital to maintaining the integrity of the greenbelt. Criteria must be developed to prioritize land uses within the designated area.

To accomplish this, we recommend that the Province undertake a multi-disciplinary, multi-stakeholder approach to defining the greenbelt. No single ministry can adequately address all the relevant considerations.

Furthermore, there is a great deal of knowledge that rests at the local level with municipalities, conservation authorities and non-governmental organizations that will prove essential when drawing the lines that will define greenbelt lands.

We believe there are other lands within the study area that should be included in the greenbelt. Lands that are already permanently protected by easements and those owned by charitable trusts, for example, are appropriate for inclusion. Similarly, lands that the Province has expressed an intention to protect, such as lands that have been proposed as additions to the Niagara Escarpment Plan, should form part of the greenbelt.

Lands that are publicly owned are also important to consider for greenbelt protection. The Province should show leadership in evaluating provincially owned lands for their suitability for inclusion in the greenbelt's natural heritage system.

Finally, the greenbelt is integral to the Province's growth management initiative. These two plans must work hand in glove, as each will affect the other.

To ensure the permanence of greenbelt protection and the economic success of the growth plan, a vision for growth in the Greater Golden Horseshoe beyond the next 27 years is suggested.

The task force acknowledges that permanent greenbelt protection in the Golden Horseshoe will be a challenging exercise in balancing interests. In light of the foregoing, the task force strongly recommends that the greenbelt and the growth management initiatives proceed simultaneously.

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That the Province undertake a multi-disciplinary, multi-stakeholder approach to defining the greenbelt, and provide a policy and fiscal framework that ensures its permanence. No single ministry can adequately address all the relevant considerations.

2. That the Province observe the following principles in deciding what lands ought to be included. Lands that are already permanently protected by easements and those owned by charitable trusts are appropriate for inclusion. Similarly, lands that the Province has previously expressed an intention to protect, such as additions to the Niagara Escarpment Plan, should form part of the greenbelt. Lands that are publicly owned are also important to consider for greenbelt protection. The Province should consider provincially owned lands for their suitability for inclusion in the greenbelt's natural heritage system.

3. That the greenbelt and the growth management initiatives proceed simultaneously.

Environmental Protection

A systems approach to environmental protection recognizes the interrelated character of our natural environment. It takes into account, for example, that the ecological health of one section of a river cannot be disregarded without affecting the whole of the waterway that runs downstream.

Public consultations widely endorsed the Greenbelt Task Force's draft approach, which recommended using a systems approach to environmental protection when defining the greenbelt.

The task force recognizes that the further identification and mapping of provincially and regionally significant features would aid in defining lands for inclusion in the greenbelt. Therefore, the Ministry of Natural Resources is encouraged to accelerate its work on the definition of a Greater Golden Horseshoe natural heritage system.

Agriculture, aggregate extraction, and recreation can co-exist with environmental protection, provided they do not diminish the integrity of the system. Such compatible uses can ensure the long-term protection of both the features and functions of a natural system. Farmers, for example, have long been the stewards of many natural features that continue to co-exist with agricultural operations.

A water resource system in the Golden Horseshoe would require the integration of the greenbelt and the broader water resource systems assessments being developed through source-water protection and watershed management policies and legislation, such as the Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP). On June 23, 2004, the Ministry of the Environment posted draft source-water protection planning legislation for public review. This legislation is expected to provide a water-quality protection planning process for lands within the greenbelt and across Ontario.

To ensure environmental protection in the greenbelt, the government's growth plan and natural heritage system mapping and policy initiative should ensure that planning is undertaken for areas beyond the greenbelt to address the impacts of adjacent development.

Public consultations widely endorsed the Greenbelt Task Force's draft approach, which recommended using a systems approach to environmental protection when defining the greenbelt.

A water resource system in the Golden Horseshoe would require the integration of the greenbelt and the broader water resource systems assessments being developed through source-water protection and watershed management policies and legislation, such as the ORMCP.

NATURAL SYSTEMS

A natural heritage system protects and enhances the health, diversity, abundance and connectivity of natural heritage features and functions. Defining a contiguous Golden Horseshoe natural heritage system would involve:

- Identifying, protecting and enhancing core natural areas, or areas containing the greatest concentrations of significant natural heritage features, and providing connections and linkages between them, such as those reflected in the Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP), Niagara Escarpment Plan (NEP) and major river and valley systems; and
- Identifying and protecting individually significant natural heritage features and functions, such as significant wetlands, Areas of Natural and Scientific Interest (ANSIs), significant woodlands and habitat for species at risk.

A water resources system protects and, where necessary, improves and restores clean, abundant, healthy, functioning aquatic ecosystems.

Defining an area water resources system would involve:

- Identifying and protecting significant hydrological features, such as wetlands, streams, lakes, aquifers, recharge areas and springs, and their associated hydrological functions; and
- Coordinating the assessment of the impacts of land-use change on water quality, water quantity and related hydrological functions through initiatives throughout the study area.

On June 23, 2004, the Ministry of the Environment posted draft source-water protection planning legislation for public review. This legislation is expected to provide a water-quality protection planning process for lands within the greenbelt and across Ontario.

A landform conservation system protects the diversity and character of the natural and rural landscape, including the unique and sensitive landforms of the area. Defining a Golden Horseshoe landform conservation system involves:

- Developing a landform conservation strategy for the Greenbelt Study Area that identifies areas of unique, distinctive and complex natural systems, and connects with the landform conservation strategies contained in the NEP and ORMCP; and
- Identifying, protecting and enhancing some of the more unique and sensitive landform features, such as earth science ANSIs, distinctive geological and geomorphic features, vistas, and panoramas.

A network of open space identifies existing and potential public parks and open spaces, such as Bronte Creek Provincial Park, Rouge Park and conservation authority lands that can be maintained and secured to support a natural system for future generations. A network of open space in the Golden Horseshoe would include:

- A system of public parks, open spaces and trails across the greenbelt that meet a number of objectives including environmental protection, opportunities for recreation, tourism benefits, public access, and cultural and natural heritage appreciation; and/or
- A system of natural areas, rural areas, or depleted mineral aggregate operations, where there is an opportunity to restore the area of operation to a more natural condition.

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That a systems approach to environmental protection be utilized. These systems will be defined in consultation with key stakeholders, and will encompass:
   - Natural heritage,
   - Water resources,
   - Landform conservation, and
   - A network of open space.
2. That the greenbelt system **should** include:
   - Provincially significant and/or major natural heritage and hydrological features and functions such as the Oak Ridges Moraine, the Niagara Escarpment and the Rouge Valley; and
   - Connections between these major features and functions, including public parks and stream and river valley linkages to major water bodies, such as the Great Lakes and Lake Simcoe.
3. That the greenbelt system **could** include regionally significant features and functions such as portions of the Iroquois shoreline.
4. That priority areas should be identified, in consultation with key stakeholders, for the system of natural heritage and hydrological features and functions within the greenbelt as:
   - Sensitive areas, with very limited permitted uses such as conservation and existing agriculture; and
   - Less sensitive areas, where a variety of compatible uses consistent with greenbelt objectives would be permitted.

Agricultural Protection

Ontario enjoys many social, economic and environmental benefits from agriculture. These benefits include exports and employment, environmental stewardship, wildlife corridor connectivity, locally produced food and specialty crops, and a strengthening of the unique characteristics of rural communities.

In the Greater Toronto Area alone, agriculture generates an estimated $1.3 billion in annual gross sales, and supports more than 34,700 jobs.

Protecting agricultural lands within a greenbelt is an important part of ensuring a healthy, working agricultural sector in the Golden Horseshoe for future generations.

The task force endorses the current direction of the draft Provincial Policy Statement, which would provide more stringent criteria for urban boundary expansions onto prime agricultural lands.

To ensure environmental protection in the greenbelt, the government's growth plan and natural heritage system mapping and policy initiative should ensure that planning is undertaken for areas beyond the greenbelt to address the impacts of adjacent development.

PRIME AGRICULTURAL AREAS

Southern Ontario's prime agricultural areas are composed generally of Class 1, 2 and 3 soils, and are considered to be some of the best farmland in the world. They are a finite resource. Prime agricultural lands make up only 12 per cent of Ontario's land base, and only 5 per cent of Canada's total land base.

Outside of the Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP) and the Niagara Escarpment Plan (NEP) areas, the majority of non-urban lands in the Greenbelt Study Area are classified as prime agricultural lands.

The characteristics of farmland in the Golden Horseshoe – its level ground and proximity to existing urban areas – make it attractive for new development. Many farmers raised concerns about lot fragmentation and urban development on agricultural lands at public meetings, and through written submissions to the task force. Urban boundary encroachments, non-farm uses, land speculation and lot-by-lot severances have, over time, consumed prime agricultural lands for non-agricultural uses.

Farmers in the greenbelt should not, in any way, be disadvantaged in terms of their ability to engage in normal farm practices relative to farmers in other areas of the Province.

KEY AGRICULTURAL LANDS

Agricultural lands for inclusion in the greenbelt must be able to support the agricultural economy and related activities. These key agricultural lands would be drawn from the supply of prime agricultural lands within the Golden Horseshoe according to a set of criteria.

SPECIALTY CROP LANDS

While prime agricultural land is a finite resource that should be protected from development pressures, specialty crop areas such as the Niagara tender fruit and grape lands and the Holland Marsh are unique, and represent a significantly smaller portion of the land base.

The Niagara region supports a diverse and strong agricultural community that includes not only tender fruit and grape production, but also greenhouse, field crop and livestock production.

The tender fruit and grape lands located in the Niagara region and a portion of Hamilton have long been regarded as a unique national agricultural resource. They have also, however, become a major tourist draw and a focal point for local and regional economic development.

While the significance of these lands has been recognized in local and regional land-use planning, economic development activities that have brought prosperity to the region have also brought non-farm development, and other pressures associated with urbanization.

THE EFFECTS OF GREENBELT PROTECTION

The potential effects of greenbelt protection on agricultural operations were the subject of much discussion at the Greenbelt Task Force's public meetings.

Farmers in the greenbelt should not, in any way, be disadvantaged in terms of their ability to engage in normal farm practices relative to farmers in other areas of the Province.

Furthermore, by including agricultural areas in a greenbelt, the farming community would be protected from the problems of proximity to urban development. In addition, farm operations would be enhanced by:

- Certainty about the future land uses in the area, which would promote investment in farming operations, farm businesses and farm services;

- Prevention of further fragmentation of agricultural lands by severances and the adverse impact of non-farm residents on farming operations;
- Opportunities for farmers to capitalize on proximity to a major urban market;
- Strengthening rural communities and services that farming operations and farming families need; and
- Elimination of market distortions caused by land speculation.

The Province should reassure farmers that agricultural land designated for greenbelt protection would not be subject to public right of access, and should ensure that land uses adjacent to the greenbelt are compatible with greenbelt goals and objectives, through the government's growth plan.

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That key agricultural lands be identified for protection using:
   - Science, including considering the criteria and methodology of the Agricultural Land Evaluational Area Review (LEAR) system studies;
   - Socio-economic factors such as fragmentation, urban/suburban encroachments, loss of agricultural support mechanisms and rural economic development; and
   - Regional and local official plan designations and criteria.
2. That key agricultural lands be permanently protected:
   - Where a farm or cluster of farms have operations sufficiently large to support local agriculture and related activities; and
   - Where smaller pockets of agricultural lands with potential for "urban agriculture" and niche market produce are identified.
3. That on key agricultural lands, residential severances and boundary expansions should be prohibited, although allowances other than severances could be considered for residential occupation to accommodate intergenerational and farm-labour purposes.
4. That the tender fruit and grape lands, and the Holland Marsh in its entirety, including the portion outside the Greenbelt Study Area, should be included in the greenbelt.
5. That on specialty crop lands, severances and urban boundary expansions should be prohibited, although allowances other than severances could be considered, when absolutely necessary, for residential occupation to accommodate intergenerational and farm-labour purposes.

The Province should ensure that land uses adjacent to the greenbelt are compatible with greenbelt goals and objectives, through the government's growth plan.

Agricultural Viability

The Greenbelt Task Force made an early recommendation to the government, asking that a task force be struck to examine the far-reaching issues concerning agricultural viability.

The government acted on this recommendation, appointing the Agricultural Advisory Team in June 2004.

The task force hopes this team will address the concern that: Protection of the land alone does not ensure agricultural viability, and the Province should pursue complementary initiatives including economic development, research and monitoring, promotion of agricultural easements, and land trusts for farmers who participate in conservation activities and use best practices and management.

While the Greenbelt Study Area is the fastest growing region in Canada and a foundation for our provincial and national economies, and infrastructure will be needed to support this growth, the greenbelt should not be viewed as a land reserve for future infrastructure needs.

Transportation and Infrastructure

While the Greenbelt Study Area is the fastest growing region in Canada and a foundation for our provincial and national economies, and infrastructure will be needed to support this growth, the greenbelt should not be viewed as a land reserve for future infrastructure needs.

Major infrastructure facilities that have influenced and supported past growth are located within the Greenbelt Study Area. These facilities will continue to influence future growth, as well as the forms and locations of new, connecting infrastructure facilities.

Major water and sewer systems that serve millions of residents; the Pearson and Hamilton international airports, numerous transportation arteries, major commuter and freight rail lines; the Parkway Belt West utility corridor; electrical generation plants and major transmission corridors; and natural gas and fibre-optic cable installations are located within the Golden Horseshoe area.

The task force endorses the growth management strategy goal to develop a regional strategy for infrastructure, and recommends that a number of principles guide any consideration for locating future, permanent infrastructure within the greenbelt.

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That as a rule, infrastructure should not be located within the greenbelt unless the following criteria have been met.
2. That proposed infrastructure within the greenbelt should be consistent with the vision and goals of the Greenbelt Task Force and the Province's growth plan.
3. That provincial, regional and municipal planning for infrastructure should be coordinated when considering locations within the greenbelt.
4. That alternatives must first be explored that maximize conservation, and secondly that optimize the capacity of existing infrastructure.
5. That where new infrastructure is determined to be necessary:
   - social, economic and environmental impacts must be minimized;
   - natural and cultural heritage features must be respected;
   - open spaces must be preserved;
   - creative approaches to design must be sought; and
   - the purpose and integrity of the greenbelt must not be undermined.
6. That development of infrastructure, including transportation facilities, should not promote or facilitate land uses that undermine the purpose and integrity of the greenbelt.
7. That the Province should review the way in which the need for infrastructure is assessed to ensure proposals reinforce greenbelt and growth management objectives.
8. That where new services are proposed for co-location with existing infrastructure, consideration should be given to easing or streamlining the requirement for an environmental assessment.
9. That the Province should review the environmental assessment process to ensure that emerging green technologies and innovative designs are encouraged, and that an appropriate balance of roads and transit is established when transportation infrastructure is proposed.

Natural Resources

A diverse range of natural resources exist within the lakes, streams, wetlands, and wooded areas of the Golden Horseshoe. Natural areas and features, when well-managed, can sustain economic production and the related social activities while achieving the goals of environmental protection.

Economic activities related to renewable natural resources that can be considered include the sustainable production of lumber and other forestry products; fishing, hunting and nature appreciation opportunities; and outdoor recreational opportunities in parks and on trails in natural areas.

Preliminary studies carried out by the Ministry of Natural Resources showed that the greater Golden Horseshoe area benefits economically by more than $300 million annually from renewable resource activities.

A significant resource in the Greenbelt Study Area, however, is aggregates, which is non-renewable resource. Large deposits of limestone, sand, gravel, clay, shale and sandstone exist in numerous locations across the Golden Horseshoe. Extraction of these minerals and other related operations are licensed under the *Aggregate Resources Act*.

Mineral aggregates provide essential building materials for the housing that population growth requires, and the availability of aggregates close to market is important.

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That the Province ensure that renewable natural resources such as forestry, fisheries and wildlife species are managed to maximize economic, social and environmental benefits.
2. That areas that have been identified as high-potential mineral aggregate sites should be included in the greenbelt.
3. That building and development land uses that prevent or restrict the possibility of future mineral aggregate extraction in high potential areas should be precluded.
4. That the Province should clarify what are appropriate provincial and municipal official plan policies related to new licenses for mineral aggregate extraction, while repecting that individual site licensing and expansion will continue to be subject to municipal and provincial approval processes.
5. That mineral aggregate extraction in the greenbelt should be subject to more rigorous requirements for rehabilitation, and more recycling of aggregate material should be strongly encouraged; and that monitoring take place to ensure rehabilitation proceeds as required.
6. That the Province should review the licensing process to facilitate new supply, and to ensure the integrity of hydrogeological and ecological systems, and natural features and functions, taking into account the requirement to rehabilitate.

Mineral aggregates provide essential building materials for the housing that population growth requires, and the availability of aggregates close to market is important.

Continued urban area expansions risk the degradation or disappearance of surrounding green spaces. This loss of greenspace would reduce the variety of cultural, recreational and tourism attractions currently available. A rapidly growing population needs more, not fewer, opportunities.

Culture, Recreation and Tourism

Important cultural, recreation and tourism features and attractions exist within the Greenbelt Study Area.

The area is home to the Bruce Trail, the Oak Ridges Trail, Rouge Park, the Royal Botanical Gardens, internationally recognized bird watching areas, and the reconstructed Iroquois Village at the Crawford Lake Conservation Area.

The Niagara peninsula boasts Niagara Falls, a thriving food and wine industry and the Shaw Festival. The Niagara Escarpment, designated as a World Biosphere Reserve by the United Nations for its distinctive natural landscape and internationally significant ecosystem, provides opportunities for various recreational activities.

The East Humber Valley Complex is home to the Boyd Conservation Area, the Kortright Centre for Conservation, and the McMichael Canadian Art Collection.

Large tracts of regional, county and conservation authority forests have been established on the Oak Ridges Moraine, the Niagara Escarpment and throughout the Greenbelt Study Area that provide tremendous opportunities for outdoor recreation activities such as hiking and nature appreciation.

The close proximity of these amenities contributes to the high quality of life in the Golden Horseshoe. However, there are pressures on these resources.

Continued urban area expansions risk the degradation or disappearance of surrounding green spaces. This loss of greenspace would reduce the variety of cultural, recreational and tourism attractions currently available. A rapidly growing population needs more, not fewer, opportunities.

The Greenbelt Task Force recommends:

1. That the greenbelt be branded and marketed as a publicly valued and important resource in the Golden Horseshoe for cultural activities, recreation and tourism.

2. That culture, recreation and tourism opportunities should respect and be compatible with other greenbelt priorities.

3. That landowner interests be respected when locating venues and activities on greenbelt lands, and public access to privately owned land be allowed only with the prior agreement of landowners.

4. That culture, recreation and tourism opportunities be capitalized on to strengthen the vitality, integrity and profile of the greenbelt through:
   - Recognition and promotion of cultural sites, districts and landscapes important to community identity, history and character;
   - A network of protected public open spaces, where people can enjoy recreational and leisurely pursuits, that includes provincial parks, conservation areas, navigable waterways and municipal parks and forests;

- Private lands that have been identified for recreation, tourism and conservation uses;
- A system of trails on public and private lands supported by a provincial regulatory framework to address issues such as location and design, user conflict, public safety and liability; and
- Tourism destinations that support and depend on farms, natural areas and rural communities.

5. That a greenbelt parks and trails strategy be developed to identify potential sites for future public parks, and opportunities to make selected greenbelt lands accessible to the public.

Administration and Implementation

There are various examples of administrative and implementation tools and models, both regulatory and non-regulatory that apply approaches to protecting environmental, agricultural, specialty and unique crop lands, natural resources, and cultural, recreation and tourism opportunities.

The task force received information during the consultation period concerning a wide variety of private, non-profit, government and agency programs and activities that could aid in achieving goals for greenbelt protection and enhancement. If coordinated and focused, they could represent a significant pool of incentives for the protection of agricultural land, and cultural heritage conservation and enhancement.

REGULATORY TOOLS

Regulatory mechanisms can build on initiatives currently underway, and could be used in tandem with a land-use planning framework to achieve the overall objectives of the greenbelt. These tools generally do not apply to agricultural operations, where the *Farming and Food Production Protection Act, 1998* applies.

NON-REGULATORY TOOLS

More than 90 per cent of a Golden Horseshoe greenbelt will be composed of privately owned lands. Non-regulatory programs, therefore, will be an integral part of implementation. These programs must accomplish the greenbelt vision and goals while being respectful of landowner interests.

Public and stakeholder comments and submissions received during the consultation period endorsed the draft approach to administration and implementation envisioned by the task force.

The Greenbelt Task Force recommends

1. That the Province develop legislation and a plan that creates a permanent greenbelt linking existing policies governing the Niagara Escarpment Plan, the Oak Ridges Moraine Conservation Plan, and other lands necessary to fulfill the goals and objectives of the greenbelt.

2. That the legislation and plan include the clear identification of greenbelt lands, and make provision, through the inclusion of authority to make regulations, if deemed necessary, for the addition of lands outside the Greenbelt Study Area for protection as part of the growth plan.

Programs and activities, if coordinated and focused could represent a significant pool of incentives for the protection of agricultural land, and cultural heritage conservation and enhancement.

3. That the greenbelt should be recognized in the Province's forthcoming "Places to Grow" growth plan, as part of "protecting what is valuable."

4. That the greenbelt plan should:
   - Be administered by municipalities, outside of the Niagara Escarpment Commission jurisdiction, and consistently incorporated into municipal official plans across the greenbelt;
   - Take advantage of existing administrative structures and tools, both regulatory and non-regulatory, where possible;
   - Provide for an appellate tribunal with greenbelt-specific expertise to uphold the integrity of the plan;
   - Include fiscal measures to fulfill the objectives of the greenbelt, particularly where natural and cultural heritage conservation, and agricultural viability are concerned; and
   - Be subject to performance standards and a 10-year review.

5. That the Province should allocate sufficient resources to assist municipalities with implementation.

6. That a Greenbelt Advisory Committee be established to advise the minister on implementation, administration, marketing and monitoring issues on a biannual or annual basis, based on terms of reference established by the minister.

7. A monitoring process and performance measures be established through the Ministry of Municipal Affairs and Housing's Municipal Performance Measurement Program, and further that:
   - Readily ascertainable data should be gathered by municipalities, and results should be published; and
   - Performance measures should reflect the Greenbelt Task Force's six goals.

8. That the Province should work with stakeholder groups active in these areas to develop a coordinated approach, a strategic plan and government assistance to establish a greenbelt implementation tools program; and that consideration should be given to implementation tools that recognize the importance of agricultural land uses and activities.
   - ***Regulatory mechanisms could include:***
     - *Mandatory tree conservation by-laws*
     - *Mandatory site alteration by-laws*
     - *Conservation authority fill, construction and alteration to waterways regulations*
     - *The Lakes and Rivers Improvement Act;*
     - *The Niagara Escarpment Commission's development permit system; and*
     - *The Aggregate Resources Act.*

- ***Non-regulatory tools could include:***
  - *Public education and land stewardship information, incentives and special programs, to be coordinated by a proposed Greenbelt Trust Fund, and could be coordinated by Ontario stewardship councils, conservation authorities, provincial and municipal governments, and non-government organizations such as:*
    - *the Ontario Soil and Crop Improvement Association,*
    - *the Ontario Federation of Agriculture,*
    - *Ontario Nature,*
    - *Land trusts,*
    - *the Nature Conservancy of Canada, and*
    - *Ducks Unlimited.*
  - *Options for securing privately owned lands, in cooperation with landowners, include conservation, heritage and agricultural easements, gifts of land, and land acquisition.*
  - *A greenbelt acquisition and stewardship strategy to help guide resource allocation and provide consistent direction for greenbelt stewardship programs.*
  - *Federal and provincial tax incentive programs such as:*
    - *The Ecological Gifts Program*
    - *The Managed Forest Tax Incentive Program*
    - *The Conservation Land Tax Incentive Program, and*
    - *The Farm Property Taxation Policy*

Next Steps

With this final report and recommendations, the Greenbelt Task Force recognizes that the job of creating a permanent Golden Horseshoe Greenbelt has only just started, and will continue in more detail over the summer by provincial government staff, drawing on the expertise of knowledgeable stakeholders and others.

With the moratorium on changes from rural to urban land uses in the *Greenbelt Protection Act, 2004* due to sunset on December 16, 2004, the process will be condensed out of necessity. The task force looks forward to reviewing the results of the summer's work, and will follow the progress of this important initiative.

Greenbelt Legislation

The Greenbelt Protection Act, 2004

In December 2003, the Government of Ontario introduced Bill 27, the proposed Greenbelt Protection Act, 2003, as the first step toward establishing permanent greenbelt protection in Southern Ontario. The greenbelt would protect environmentally sensitive lands and farmlands, and help manage and contain urban growth.

Passed by the Legislature and proclaimed on June 24, 2004, the act created a Greenbelt Study Area.

Inside the study area, a moratorium on changes from rural to urban uses allows time for research and consultation with stakeholders and the public on permanent greenbelt protection, while protecting rural areas from further urbanization.

THE GREENBELT STUDY AREA

The Greenbelt Study Area is located within the Greater Golden Horseshoe growth plan area. The greenbelt study area includes lands under the jurisdiction of the Greater Toronto Area regions of Durham, York, Halton and Peel; the cities of Toronto and Hamilton; the tender fruit and grape lands as designated in the Region of Niagara's official plan; the Niagara Escarpment Plan and the Oak Ridges Moraine Conservation Plan.

The Golden Horseshoe's major urban areas, as well as its hamlets, villages and towns, are all a part of the study area. In countryside areas, it includes farmlands and rural areas, cultural and natural heritage features, provincial and regional parks, and rivers and river valleys. It also includes highways and railways, transmission lines and fibre-optic cables, as well as the many other activities and landscapes that contribute to a vital countryside.

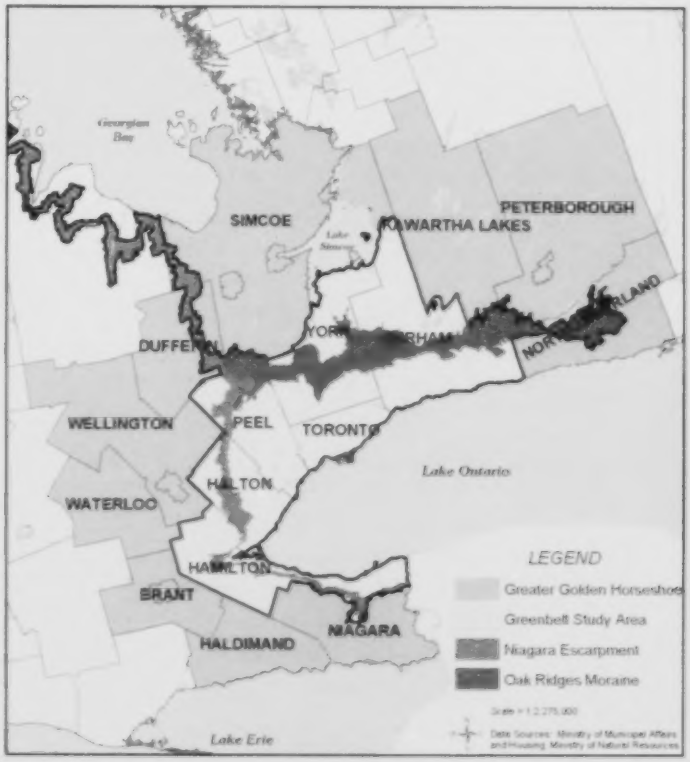

Ultimately, the provincial government will decide what should constitute the greenbelt, within the Greenbelt Study Area, based on the Greenbelt Task Force recommendations.

Greenbelt Legislation

The Greenbelt Protection Act, 2004

In December 2003, the Government of Ontario introduced Bill 27, the proposed Greenbelt Protection Act, 2003, as the first step toward establishing permanent greenbelt protection in Southern Ontario. The greenbelt would protect environmentally sensitive lands and farmlands, and help manage and contain urban growth.

Passed by the Legislature and proclaimed on June 24, 2004, the act created a Greenbelt Study Area.

Inside the study area, a moratorium on changes from rural to urban uses allows time for research and consultation with stakeholders and the public on permanent greenbelt protection, while protecting rural areas from further urbanization.

THE GREENBELT STUDY AREA

The Greenbelt Study Area is located within the Greater Golden Horseshoe growth plan area. The greenbelt study area includes lands under the jurisdiction of the Greater Toronto Area regions of Durham, York, Halton and Peel; the cities of Toronto and Hamilton; the tender fruit and grape lands as designated in the Region of Niagara's official plan; the Niagara Escarpment Plan and the Oak Ridges Moraine Conservation Plan.

The Golden Horseshoe's major urban areas, as well as its hamlets, villages and towns, are all a part of the study area. In countryside areas, it includes farmlands and rural areas, cultural and natural heritage features, provincial and regional parks, and rivers and river valleys. It also includes highways and railways, transmission lines and fibre-optic cables, as well as the many other activities and landscapes that contribute to a vital countryside.

Ultimately, the provincial government will decide what should constitute the greenbelt, within the Greenbelt Study Area, based on the Greenbelt Task Force recommendations.

Related Initiatives

Places to Grow. Better Choices. Brighter Future. A Growth Plan for the Greater Golden Horseshoe was released on July 12.

The greenbelt will provide Ontario's "Places to Grow" growth plan with identification of areas where growth should not go, and act as the counterpoint to the Plan's identification of priority and emerging priority growth areas. Similarly, "Places to Grow" will help redirect development pressure from greenbelt lands to existing urban areas and priority growth centres.

As the task force was constrained geographically by the terms of the *Greenbelt Protection Act, 2004*, it recommends consideration of additional natural and cultural heritage resources and systems that extend beyond the Greenbelt Study Area.

Infrastructure, including transportation planning, developed as part of Ontario's proposed "Places to Grow" growth plan, should respect the principles and recommendations of the Greenbelt Task Force. The greenbelt should not be considered a land reserve for future infrastructure needs.

Planning Reform, including draft policies of the Provincial Policy Statement, *Planning Act* amendments, implementation tools and Ontario Municipal Board reform, should provide a policy foundation for the greenbelt, minimizing the extent of greenbelt-specific policy development required to achieve the task force vision and goals.

The Agricultural Advisory Team and Strong Rural Communities Plan initiatives of the ministries of Agriculture and Food and Municipal Affairs and Housing respectively, will address a wide variety of rural issues, enhancing rural quality of life in the greenbelt and beyond.

The Agricultural Advisory Team will consult with experts and agricultural stakeholders regarding their concerns about the protection of agricultural land. The team will provide advice to the Government of Ontario on several issues related to protecting and promoting agricultural land uses and activities. These could include protecting normal farm practices, the identification of prime agricultural areas and the protection of specialty croplands. The team will provide ongoing advice until October 2004. The advice will be taken into consideration by the government as it develops its greenbelt plan, and other linked land-use planning and growth management initiatives.

Draft Source-water Protection Planning Legislation will provide a province-wide, watershed-based water quality protection planning system that will meet the related objectives of the greenbelt. Ontario is currently developing watershed-based source protection legislation, which will mandate the development of watershed-based source protection plans for all watersheds in the Province.

The proposed legislation takes a watershed-based approach to the protection of both current and future sources of drinking water, and addresses all sources, including inland lakes, rivers, groundwater and the Great Lakes.

The Proposed *Ontario Heritage Act, 2004* amendments will give municipalities additional tools to preserve and maintain heritage resources, many of which represent cultural and tourism opportunities in the greenbelt. In addition, the amended act would enable the Province to designate and protect heritage resources deemed of provincial significance. The act would also strengthen the mandate of the Ontario Heritage Trust, currently named the Ontario Heritage Foundation, an agency of the Ministry of Culture, which is dedicated to conserving, protecting and promoting heritage in Ontario, and is authorized to acquire and hold property and easements for public benefit.

Published by the Ministry of Municipal Affairs and Housing
© Queen's Printer for Ontario, 2004
ISBN: 0-7794-6706-X
Disponible en français: Vers l'établissement d'une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe
Avis et recommandations au ministre des Affaires municipales et du Logement.

Vers l'établissement d'une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe

Groupe d'étude sur la ceinture de verdure

Conseils et recommandations au ministre des Affaires municipales et du Logement

Août 2004

Ontario
Édifier des collectivités fortes

Table des matières

Sommaire 2

Recommandations 4

Vision et objectifs 10

Introduction 11

Consultation 12
Cadre des débats publics 12
Encourager les débats publics 12
Commentaires recueillis 12

Volets liés à la ceinture de verdure 14

Conseils et recommandations 15
Définition de la ceinture de verdure 15
Protection de l'environnement 16
Protection de l'agriculture 19
Transport et infrastructure 22
Ressources naturelles 23
Culture, tourisme et loisirs 25
Mise en œuvre et administration 26

Prochaines étapes 29

Dispositions législatives concernant la ceinture de verdure 30

Initiatives connexes 31

Sommaire

Nos espaces verts font toute la différence à notre qualité de vie.

Nos espaces verts font toute la différence à notre qualité de vie.

Ils aident à nettoyer l'air et à filtrer l'eau. Leur splendeur naturelle embellit notre environnement urbain. Tous les ans, nous avons hâte de goûter aux produits récoltés de nos espaces verts, car ce sont les meilleurs au monde. De plus, les ressources naturelles que nous en tirons stimulent notre croissance économique inégalée au Canada.

Cependant, les pressions exercées par l'aménagement urbain dans la région du Golden Horseshoe menacent nos espaces verts.

Cette région qui est déjà la plus densément peuplée du Canada attire des dizaines de milliers de personnes tous les ans. Selon les tendances de croissance, la population devrait atteindre 11 millions de personnes d'ici 2031. Cela représente quatre millions de personnes de plus qui viendront vivre dans la région du Golden Horseshoe en moins de 30 années.

Comment préserver nos espaces verts et notre qualité de vie tout en subvenant aux besoins de logement des nouveaux résidents et en leur fournissant les services nécessaires ?

Mis sur pied par le ministre des Affaires municipales et du Logement, notre Groupe d'étude sur la ceinture de verdure a le mandat d'examiner les questions ci-dessus et de formuler des recommandations qui guideront l'approche que le gouvernement adoptera pour assurer la protection de la ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe. Nous considérons que ce mandat est une première étape très importante en vue de la protection permanente des espaces verts de la région.

L'énoncé de la vision et des objectifs pour assurer la protection de la ceinture de verdure, que nous avons élaboré dès le début, a guidé nos délibérations. Nous avons consacré de nombreuses heures aux réunions avec des experts et à la lecture de documents de politiques et d'études. Nous avons rédigé un document de consultation qui a servi de point central à nos réunions de consultation (qui se sont déroulés aux mois de mai et de juin) composées de six assemblées publiques et de sept séances avec des intervenants.

Ce document présente nos recommandations qui sont la somme des efforts collectifs et communs que nous avons déployés durant les six derniers mois.

La ceinture de verdure devrait créer un excellent patrimoine pour les Ontariennes et Ontariens grâce à la sauvegarde et à l'amélioration de notre patrimoine naturel, notre agriculture, nos ressources naturelles et notre riche patrimoine culturel.

Elle reliera les systèmes naturels écologiquement fragiles de la région du Golden Horseshoe, comprenant des zones qui sont actuellement protégées par la loi, comme l'escarpement du Niagara et la moraine d'Oak Ridges. Même si ces zones sont situées à proximité d'une métropole en essor, elles possèdent une variété extraordinaire et robuste d'éléments et de systèmes naturels importants et précieux qui méritent d'être protégés.

La ceinture de verdure doit conserver les terres agricoles pour les générations futures. En effet, la région du Golden Horseshoe comprend les terres agricoles à fort rendement les plus prisées de l'Amérique du Nord, les zones de cultures spéciales des fruits tendres et du raisin, ainsi que les terres de Holland

Marsh. La culture et l'élevage sur ces terres existent depuis que les premiers habitants s'y sont installés.

Cependant, la mondialisation a réduit notre perspective quant à la valeur de notre approvisionnement alimentaire depuis que « les pommes viennent du Maine et les fraises du Mexique », comme l'a dit un agriculteur ontarien.

L'agriculture doit être viable dans la région du Golden Horseshoe. Nous devons trouver des moyens d'aider nos exploitants agricoles à maintenir des activités prospères pour qu'ils puissent continuer d'exploiter les terres agricoles qui jouent un rôle vital dans cette région. La réponse à la viabilité est en partie liée à la protection de ces terres contre l'étalement urbain.

Outre la sauvegarde du patrimoine agricole et naturel, la ceinture de verdure peut remplir d'autres rôles importants. Riche en ressources naturelles essentielles à notre croissance économique, elle permettra aux habitants urbains de découvrir le patrimoine culturel de l'Ontario.

Le Groupe d'étude reconnaît que de nouvelles infrastructures seront probablement créées dans la ceinture de verdure, mais elles devraient, dans la mesure du possible, être évitées ou, à tout le moins, leurs répercussions devraient être réduites.

Durant nos consultations, nous nous sommes entretenus avec des Ontariennes et Ontariens, notamment des dirigeants municipaux, des exploitants agricoles, des représentants de divers milieux d'affaires et de secteurs d'activités, des dirigeants d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance, et une multitude de propriétaires fonciers et de citoyens pour qui la conservation des espaces verts et l'avenir de la région sont un sujet préoccupant.

Dans l'ensemble, nous avons entendu plus de 1 200 personnes et reçu plus de 1 000 observations écrites. Plus de 60 groupes d'intervenants ont été représentés durant nos consultations.

Les connaissances et la passion des intervenants ainsi que les observations écrites que nous avons reçues ont élargi nos perspectives et nous ont permis de comprendre l'envergure de notre tâche et de nous y concentrer. Elles ont, par dessus tout, servi à confirmer notre résolution de créer un fondement visionnaire mais pratique sur lequel reposer cette initiative.

Dans ce rapport, nous présentons au gouvernement nos meilleurs conseils en vue de définir les espaces verts qui doivent être protégés.

Lorsque la ceinture de verdure sera définie de façon permanente, le gouvernement devra élaborer une politique et un cadre financier pour en garantir le caractère permanent. Les membres du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure ont tous convenus que, pour assurer le succès de la ceinture de verdure, il faudra aussi mettre en œuvre en même temps un plan de gestion de la croissance dont l'objet serait principalement de réorienter l'aménagement urbain afin de l'éloigner des zones protégées. Le document de travail intitulé « Place à la croissance : de meilleurs choix pour un meilleur avenir », publié par le gouvernement en juillet, représente ce plan complémentaire.

Nous sommes profondément convaincus que nos recommandations fournissent au gouvernement un fondement pour élaborer un plan définitif de protection de la ceinture de verdure, qui établit un patrimoine permanent et durable pour les générations futures.

Dans l'ensemble, nous avons entendu plus de 1 200 personnes et reçu plus de 1 000 observations écrites. Plus de 60 groupes d'intervenants ont été représentés durant nos consultations.

Recommandations

Définition de la ceinture de verdure

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que la province adopte une approche multidisciplinaire faisant participer des intervenants multiples pour définir la ceinture de verdure et élaborer une politique et un cadre financier qui en garantiront le caractère permanent. Aucun ministère ne peut à lui seul examiner adéquatement toutes les considérations pertinentes.

2. Que le gouvernement provincial respecte les principes suivants pour déterminer les terres à inclure dans la ceinture de verdure. Les terres qui sont déjà protégées de façon permanente par des servitudes et des fiducies de bienfaisance doivent être incluses. De même, les terres à l'égard desquelles le gouvernement de l'Ontario avait exprimé antérieurement son intention d'assurer la protection, comme les ajouts au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, devraient faire partie de la ceinture de verdure. Les terres qui appartiennent à l'état doivent aussi être considérées aux fins de protection. De plus la province devrait envisager d'inclure les terres qui lui appartiennent dans le système de patrimoine naturel de la ceinture de verdure.

3. Que les initiatives concernant la création de la ceinture de verdure et la gestion de la croissance soient poursuivies simultanément.

Protection de l'environnement

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Qu'une approche systémique en vue de la protection de l'environnement soit adoptée. Elle sera définie en consultation avec les principaux intervenants et elle englobera les éléments suivants :
   - le patrimoine naturel;
   - les ressources en eau;
   - la conservation du relief;
   - un réseau d'espaces ouverts.

2. Que le plan d'aménagement de la ceinture de verdure comprenne **sans exception** :
   - Des éléments et des fonctions du patrimoine naturel et hydrologique majeurs ou de grande importance provinciale, comme la moraine d'Oak Ridges, l'escarpement du Niagara et la vallée de la Rouge;
   - Des liens entre ces principaux éléments et fonctions, y compris les parcs publics et les cours d'eau et vallées fluviales menant aux grandes masses d'eau, comme les Grands Lacs et le lac Simcoe;

3. Que le système de ceinture de verdure **puisse** inclure des éléments et des fonctions d'importance régionale, comme certaines parties de la ligne de rivage du lac Iroquois;

4. Que des zones de priorité soient établies, en consultation avec les principales parties intéressées, pour définir un système d'éléments du patrimoine

naturel et de fonctions hydrologiques au sein de la ceinture de verdure comme suit :

- des zones fragiles où seules des utilisations très limitées seraient permises, comme la conservation et l'agriculture existante;
- des zones moins fragiles, où diverses utilisations compatibles, conformes aux objectifs de la ceinture de verdure, seraient permises.

Protection de l'agriculture

Le Groupe d'études sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que l'on répertorie les principales terres agricoles afin d'en assurer la protection à l'aide des critères suivants :
   - la science, notamment la considération des critères et de la méthodologie des études de système du Agricultural Land Evaluational Area Review;
   - les facteurs socio-économiques, comme la fragmentation, l'expansion urbaine / suburbaine, la perte de mécanismes de soutien agricole et l'aménagement rural économique;
   - les désignations et les critères des plans officiels régional et local.
2. Qu'on assure la protection des principales terres agricoles de façon permanente :
   - Dans le cas où une ferme ou un groupement de fermes ont une exploitation suffisamment grande pour soutenir les activités agricoles locales et connexes;
   - Dans les cas où des plus petites enclaves de terres agricoles ayant un potentiel « d'agriculture urbaine » et des marchés spécialisés de produits de la terre seraient identifiées.
3. Que sur les terres agricoles principales, le morcellement des lots résidentiels soit restreint et que l'expansion des limites urbaines soit interdite, même si d'autres provisions que le morcellement pourraient être envisagées pour aménager des logements répondant à des besoins intergénérationnels et de la main-d'œuvre agricole.
4. Que les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin et le Holland Marsh, dans sa totalité, y compris la partie située à l'extérieur de la zone d'étude de la ceinture de verdure, soient inclus dans la ceinture de verdure.
5. Que dans les zones de cultures spéciales, le morcellement des terres et l'expansion des limites de l'aménagement urbain soient interdits, même si d'autres provisions que le morcellement pourraient être envisagées, en cas de nécessité absolue, pour aménager des logements répondant à des besoins intergénérationnels et de la main-d'œuvre agricole.

Viabilité de l'agriculture

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure avait recommandé précédemment au gouvernement qu'il forme un groupe de travail pour examiner les questions profondes touchant la viabilité de l'agriculture.

Le gouvernement a donc mis sur pied l'Équipe de consultation du secteur agricole en juin 2004.

Le Groupe d'étude espère que cette équipe examinera la question suivante : La protection des terres en elle-même n'assurant pas la viabilité de l'agriculture, la province doit proposer des initiatives complémentaires, telles que le développement économique, la recherche et la surveillance, la promotion de servitudes agricoles et les fiducies foncières, aux exploitants agricoles qui participent à des activités de conservation et qui utilisent des pratiques exemplaires et une bonne gestion.

Transport et infrastructure

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Qu'en règle générale, aucune infrastructure ne puisse être créée dans la ceinture de verdure, à moins que les critères suivants ne soient satisfaits;
2. Que l'infrastructure proposée à l'intérieur de la ceinture de verdure soit conforme à la vision et aux objectifs du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure et à la stratégie provinciale de gestion de la croissance;
3. Que l'on coordonne la planification de l'infrastructure aux niveaux provincial, régional et municipal lorsqu'il faudra considérer des emplacements au sein de la ceinture de verdure.
4. Que l'on envisage des solutions différentes qui, en premier lieu, maximisent la conservation des infrastructures actuelles et qui, en second lieu, en optimisent la capacité.
5. Que dans les zones où une nouvelle infrastructure est jugée nécessaire :
   - les répercussions sociales, économiques et environnementales soient réduites;
   - les éléments naturels et l'héritage culturel soient respectés;
   - les espaces ouverts soient conservés;
   - des méthodes de conception créatives soient utilisées;
   - l'objet et l'intégrité de la ceinture de verdure ne soient pas affaiblis.
6. Que l'aménagement de l'infrastructure, y compris les installations de transport, ne favorise pas et ne facilite pas une utilisation des terres qui affaiblit l'objet et l'intégrité de la ceinture de verdure.
7. Que la province examine la façon dont les besoins d'infrastructure sont déterminés afin de garantir que les propositions renforcent les objectifs de la ceinture de verdure et de la gestion de la croissance.
8. Que dans les zones où de nouveaux services sont proposés aux mêmes emplacements que l'infrastructure existante, l'on envisage de faciliter ou de simplifier l'exigence concernant l'évaluation environnementale.
9. Que la province examine le processus d'évaluation environnementale pour s'assurer que les technologies écologiques émergentes et les conceptions novatrices soient encouragées, et que l'on établisse un bon équilibre entre les routes et le transport en commun au moment de créer une infrastructure de transport.

Ressources naturelles

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que la province s'assure que les ressources naturelles renouvelables, comme les forêts et la faune aquatique et terrestre, soient gérées de sorte à maximiser les avantages économiques, sociaux et environnementaux.

2. Que les zones recensées comme étant des emplacements potentiellement riches en agrégats minéraux soient incluses dans la ceinture de verdure.

3. Que l'on interdise les utilisations du sol destinées à la construction ou à l'aménagement, qui empêchent ou limitent la possibilité d'exploitation future d'agrégats minéraux dans les zones potentiellement riches.

4. Que la province précise les lignes directrices provinciales appropriées et celles qui concernent les plans officiels s'appliquant à la délivrance de nouveaux permis pour l'exploitation d'agrégats tout en convenant que les cas individuels de délivrance de permis et d'expansion continuent d'être assujettis aux processus d'approbation provincial et municipal.

5. Que l'exploitation d'agrégats minéraux dans la ceinture de verdure soit assujettie à des exigences plus strictes en matière de remise en état et que l'on encourage davantage le recyclage des agrégats; de plus, il faudra prévoir une surveillance pour assurer le bon déroulement de la remise en état.

6. Que la province examine le processus de délivrance de permis, en tenant compte des exigences concernant la remise en état des territoires, afin de faciliter les nouveaux approvisionnements et d'assurer l'intégrité des systèmes hydrogéologiques et écologiques ainsi que des éléments et fonctions naturels.

Culture, tourisme et loisirs

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que la promotion de l'image et la commercialisation de la ceinture de verdure la présentent comme une ressource importante dans la région du Golden Horseshoe et comme étant prisée par le public pour ses activités culturelles, récréatives et touristiques.

2. Que les possibilités culturelles, récréatives et touristiques respectent les autres priorités de la ceinture de verdure et soient compatibles avec elles.

3. Que les intérêts des propriétaires fonciers soient respectés lorsqu'on détermine des manifestations et des activités sur les terres de la ceinture de verdure, et que l'accès public aux terres privées soit seulement permis avec l'accord préalable des propriétaires fonciers.

4. Que l'on mette à contribution les possibilités culturelles, récréatives et touristiques pour renforcer la vitalité, l'intégrité et le profil de la ceinture de verdure grâce à ce qui suit :
   - Reconnaissance et promotion des sites culturels, districts et paysages qui sont importants à l'identité des collectivités, à leur histoire et à leur caractère;

- Un réseau d'espaces ouverts publics protégés où les gens peuvent s'adonner à des activités de loisirs, qui comprennent notamment des parcs provinciaux, des aires de conservation, des voies navigables et des forêts et parcs municipaux;
- Des terres privées qui ont été répertoriées comme ayant des possibilités de loisirs, de tourisme et de conservation;
- Un système de sentiers sur des terres publiques et privées, appuyé par un cadre de réglementation provincial touchant les questions comme l'emplacement et la conception, les différends entre utilisateurs, la sécurité publique et la responsabilité;
- Des destinations touristiques qui soutiennent les fermes, les aires naturelles et les collectivités rurales et qui en dépendent.

5. Qu'une stratégie concernant les parcs et les sentiers de la ceinture de verdure soit élaborée pour recenser les emplacements potentiels de parcs publics et les possibilités de donner accès au public à certains terrains choisis de la ceinture de verdure.

Mise en œuvre et administration

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que la province établisse une loi et un plan visant la création d'une ceinture de verdure permanente reliant les politiques actuelles régissant le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et d'autres terres nécessaires pour réaliser les buts et les objectifs de la ceinture de verdure.

2. Que la loi et le plan comprennent le recensement précis des terres de la ceinture de verdure et qu'ils prévoient, par l'inclusion du pouvoir de réglementer, au besoin, l'ajout de terres situées à l'extérieur de la zone d'étude de la ceinture de verdure afin d'en assurer la protection dans le cadre de la stratégie de gestion de la croissance.

3. Que la ceinture de verdure soit reconnue dans le plan de gestion de la croissance intitulé « Place à la croissance », proposé par la province, comme faisant partie de « la protection des ressources précieuses ».

4. Que le plan d'aménagement de la ceinture de verdure :
   - soit administré par les municipalités à l'extérieur du territoire relevant de la Commission de l'escarpement du Niagara et soit intégré aux plans officiels des municipalités de manière uniforme dans l'ensemble de la ceinture de verdure;

- s'appuie si possible sur les structures et outils administratifs en place, à la fois réglementaires et non réglementaires;
- prévoie un tribunal d'appel ayant l'expertise nécessaire pour maintenir l'intégrité du plan;
- comprenne des mesures fiscales répondant aux objectifs liés à la ceinture de verdure, surtout en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel et la viabilité de l'agriculture;
- fasse l'objet d'une surveillance des normes de performance et d'une révision décennale.

5. Que la province affecte des ressources suffisantes pour aider les municipalités au niveau de la mise en œuvre.

6. Qu'on établisse un comité consultatif sur la ceinture de verdure dont le rôle sera de conseiller le Ministre sur les questions de mise en œuvre, d'administration, de commercialisation et de surveillance tous les six mois ou tous les ans, en fonction du cadre de référence déterminé par le Ministre.

7. Qu'on établisse un processus de surveillance et d'indicateurs de performance par l'entremise du Programme de mesure de la performance des services municipaux du ministère des Affaires municipales et du Logement et, que, de plus :
   - les municipalités recueillent des données facilement identifiables et qu'elles publient les résultats;
   - les mesures de performance correspondent aux six objectifs du Groupe d'étude de la ceinture de verdure.

8. Que le gouvernement collabore avec des groupes d'intervenants qui se spécialisent dans ces domaines afin d'élaborer une approche coordonnée, un plan stratégique et une aide de l'état pour créer un programme comprenant des outils de mise en œuvre visant la ceinture de verdure, et que parmi ces outils, il y en ait qui reconnaissent l'importance des utilisations et des activités des terres agricoles.

Vision et objectifs

Durant ses premières réunions, le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure a élaboré la vision et les objectifs indiqués ci-dessous. Durant ses délibérations préalables aux consultations, le Groupe d'étude s'est reporté à ces énoncés pour évaluer les recommandations proposées.

Ils ont été révisés après les consultations auprès du public et des intervenants. Le Groupe d'étude souhaite que le gouvernement se serve aussi de ces énoncés pour guider l'élaboration d'une approche visant la protection permanente de la ceinture de verdure.

Vision

La ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe constituera un patrimoine permanent et durable pour les générations actuelles et futures. La ceinture de verdure améliorera nos zones urbaines et rurales grâce à un réseau continu et interrelié d'espaces ouverts[1] qui :

- protège et améliore les terres écologiquement fragiles et les systèmes de patrimoine naturel et aide à nettoyer l'air, l'eau et le sol;
- tient compte des besoins sociaux, naturels et économiques de la région;
- soutient et favorise le secteur agricole de la région;
- conserve en vue de leur utilisation durable les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales importantes de la région;
- continue de fournir des possibilités de loisirs et de tourisme compatibles et d'excellente qualité.

Objectifs

La ceinture de verdure améliorera la qualité de vie en servant à toute une gamme de fonctions dans toute la région du Golden Horseshoe, notamment :

- fournir des espaces verts entre les espaces ouverts situés dans les zones urbaines en croissance de la région ainsi que des liens à ces espaces;
- protéger, soutenir et restaurer les éléments et fonctions écologiques de l'environnement naturel;
- conserver les terres agricoles viables comme source commerciale continue d'aliments et d'emplois en reconnaissant l'importance essentielle du secteur agricole pour la prospérité de l'économie régionale;
- soutenir la campagne et les collectivités rurales de la région;
- conserver et rendre accessibles les ressources naturelles essentielles à une économie prospère;
- faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure appuient les objectifs environnementaux, sociaux et économiques visés par la ceinture de verdure.

[1] Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure utilise les termes « espaces ouverts » pour dénoter des terres sans aménagement urbain. Ils incluent des terres agricoles et des structures.

Introduction

Si l'on se fonde sur les tendances de croissance passées et présentes, la population de la région élargie du Golden Horseshoe devrait atteindre 11 millions d'ici 2031, alors qu'en 2001, on l'estimait à 7,5 millions.

La croissance démographique combinée à la croissance économique nous offrent un plus grand choix pour décider d'un lieu où vivre et travailler. Ces deux types de croissance sont aussi source de prospérité et d'innovation.

La croissance représente également une occasion de revitaliser des terres sous-utilisées et de réaliser des objectifs sociaux et environnementaux. Cependant, lorsque la croissance rapide ne s'accompagne pas d'une planification à long terme à l'échelle régionale, elle peut avoir des incidences indésirables, comme la croissance et le développement non contrôlés.

La mauvaise planification de l'infrastructure mène à des investissements excessivement onéreux et à l'utilisation inefficace de l'espace. Cela a pour effet de réduire les choix de transport offerts aux résidents, ce qui entraîne une utilisation excessive des automobiles privées et l'encombrement des routes. La perte des espaces verts naturels et des terres agricoles est inévitable, tout comme la pollution de l'air et de l'eau.

Le gouvernement de l'Ontario compte établir une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe qui fera partie intégrante d'un plan de croissance plus large.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement, John Gerretsen, a nommé 13 représentants de parties intéressées au Groupe d'étude sur la ceinture de verdure en février 2004. Le mandat de ce groupe d'étude est de formuler des recommandations sur la façon de déterminer les terres qu'il faut protéger de l'aménagement afin de les conserver pour les générations actuelles et futures c'est-à-dire :

- notre patrimoine naturel;
- les zones écologiques fragiles;
- les collectivités agricoles vitales;
- les ressources naturelles non renouvelables;
- les possibilités de tourisme, de loisirs et de contact avec le patrimoine culturel.

La ceinture de verdure doit établir les zones où la croissance ne doit pas se produire. Le plan de croissance du gouvernement cherche, de plus, à favoriser des formes d'aménagement complémentaires et efficaces, comme la densification, l'utilisation de terrains intercalaires résidentiels ainsi que des formes d'aménagement favorables au transport public dans les centres urbains appropriés existants ou nouveaux .

Les aspects ci-dessus et de nombreux autres éléments du plan de croissance figurent dans le document « Place à la croissance : de meilleurs choix pour un meilleur prix ». Ce plan visant la région élargie du Golden Horseshoe explique en détail l'approche du gouvernement à l'égard de la gestion de la croissance dans la région.

Ce rapport souligne les conseils et les recommandations du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure.

Groupe d'étude sur la ceinture de verdure

Robert MacIsaac, président, maire de la cité de Burlington

Michael Bunce, professeur agrégé de géographie, campus de Scarborough de l'Université de Toronto

Jim Faught, directeur général, Ontario Nature

Mary Lou Garr, directrice régionale, Fédération de l'agriculture de l'Ontario

Natalie Helferty, écologue, Natural Heritage Consulting

Carol Hochu, présidente, Aggregate Producers' Association of Ontario

Fraser Nelson, directeur général, Metrus Development Inc.

Rod Northey, associé, Birchall Northey

Russ Powell, directeur général, Administration de la conservation du lac Ontario central

Deborah Schulte, Humber Watershed Alliance

David J. Stewart, président, Mattamy Development Corporation

Alan C. Veale, ancien directeur, Planification et aménagement, Municipalité régionale de Niagara

Donald J. P. Ziraldo, cofondateur et président, Inniskillin Wines

Consultation

Calendrier des assemblées publiques du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure

King City – 20 mai
Oshawa – 25 mai
Hamilton – 26 mai
Caledon East – 31 mai
St. Catharines – 10 juin
Burlington – 16 juin

Le mandat du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure, mis sur pied en février 2004, était d'organiser des consultations auprès des intervenants et du public et de formuler des recommandations sur l'étendue, le contenu et la mise en œuvre de la ceinture de verdure.

Du mois de février jusqu'au mois de mai, le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure s'est réuni une fois par semaine régulièrement et a tenu des assemblées avec des dirigeants municipaux et d'autres intervenants pour examiner le vaste éventail de questions entourant l'établissement permanent d'une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe.

Cadre des débats publics

Après une enquête exhaustive pour établir les faits, le Groupe d'étude a publié en mai 2004 le document de travail intitulé « Vers l'établissement d'une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe ».

Durant cette enquête, les membres du Groupe d'étude ont consulté plusieurs documents de politiques, études et diverses autres publications et se sont entretenus en tête à tête avec des représentants de plusieurs organisations et des experts dans de nombreux domaines liés à la protection de la ceinture de verdure.

Le document de travail a souligné plusieurs volets ou larges catégories de questions qui ont exigé une attention particulière en vue de l'établissement d'une démarche visant la protection permanente de la ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe.

Encourager les débats publics

Le document de travail a été affiché le 13 mai aux fins de consultation publique sur le site du registre environnemental de la Charte des droits environnementaux et sur le site Web du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Le Groupe d'étude a commencé les séances de consultation auprès du public et des intervenants le 20 mai à King City; elles ont pris fin environ un mois plus tard le 16 juin à Burlington.

Un site Web, www. greenbelt.ontario.ca, a été consacré à la ceinture de verdure pour offrir un accès facile au public, de l'information sur les assemblées publiques et une adresse électronique où envoyer des commentaires.

La date limite pour faire des observations écrites en réponse au document de travail était le 16 juillet.

Commentaires recueillis

Le Groupe d'étude a entendu plus de 1 200 personnes et reçu plus de 1 000 observations écrites. Durant la période de consultation, plus de 60 groupes d'intervenants ont été représentés aux assemblées publiques et municipales et aux réunions d'intervenants.

Le Groupe d'étude a reçu des observations écrites d'un large éventail d'intervenants comprenant les groupes suivants : propriétaires fonciers, exploitants agricoles, promoteurs, producteurs d'agrégats minéraux, avocats, dirigeants municipaux, représentants d'organismes sans but lucratif, contribuables et résidents.

Leurs commentaires et leurs inquiétudes ainsi que les solutions qu'ils ont proposées répondaient à l'information et aux approches provisoires présentées dans le document de travail du Groupe d'étude, ainsi qu'à la *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure* qui, à cette période, franchissait encore les étapes législatives.

Les assemblées publiques et les observations faites au Groupe d'étude ont fait ressortir plusieurs grands thèmes, comme suit :

- Fort désir de voir au premier plan la protection et la conservation de l'environnement;
- Protection des terres agricoles conjuguée à la viabilité continue des fermes;
- Conservation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables;
- Inquiétude concernant le transport et l'infrastructure ainsi que leurs incidences éventuelles sur la ceinture de verdure;
- Définition de la ceinture de verdure;
- Suggestion d'outils pour examiner des questions diverses, notamment l'administration et la surveillance d'un plan concernant la ceinture de verdure, ainsi que sa mise en œuvre cohérente et uniforme dans toutes les administrations de la région du Golden Horseshoe;
- Importance de coordonner le plan concernant la ceinture de verdure avec d'autres initiatives provinciales et de l'intégrer à celles-ci, par exemple la réforme de l'aménagement du territoire, la protection des sources d'alimentation en eau et la gestion de la croissance.

Volets liés à la ceinture de verdure

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure a considéré, tel qu'indiqué plus haut, cinq « volets » ou larges catégories de questions qui ont exigé une attention particulière lors de l'établissement d'une approche visant la protection permanente de la ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe. Ces volets ont fourni le cadre des consultations auprès du public et des intervenants et ont également servi de cadre aux conseils et aux recommandations formulés dans ce document. Leur énumération ou leur contenu ne correspond à aucun ordre de priorité :

- Protection de l'environnement;
- Protection de l'agriculture, y compris les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin et les terres de Holland Marsh;
- Transport et infrastructure;
- Ressources naturelles, notamment les forêts, la faune aquatique et terrestre;
- Possibilités culturelles, touristiques et récréatives.

Deux thèmes dominants s'appliquent également :

- Les approches, modèles et outils de mise en œuvre et d'administration pour la ceinture de verdure;
- La gestion de la croissance de l'Ontario et les initiatives connexes dans le contexte de l'aménagement d'une ceinture de verdure permanente dans la région du Golden Horseshoe.

Conseils et recommandations

Définition de la ceinture de verdure

Durant ses discussions et ses délibérations en vue de définir la ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe, le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure s'est attaché à appliquer des critères et des principes de haut niveau plutôt qu'à porter son attention sur les questions très spécifiques qui ont été soulevées lors de l'examen de parcelles de propriétés déterminées.

Le Groupe d'étude a fait preuve de prudence pour ne pas avoir à décider si des propriétés spécifiques devaient ou non faire partie de la ceinture de verdure. Le calendrier pour déterminer la protection permanente de la ceinture de verdure dans la *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure* dictait cette approche.

Certaines terres, toutefois, sont si réputées pour leur importance agricole que nous avons formulé des recommandations à leur égard, notamment les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin du Niagara et de Hamilton et les terres de Holland Marsh.

Définir la ceinture de verdure est une tâche complexe. Il y a une multitude de facteurs à considérer et d'intérêts à peser pour en délimiter la zone.

Essentiellement, nous pensons qu'une bonne démarche scientifique et une politique économique saine sont essentielles au maintien de l'intégrité de la ceinture de verdure. Des critères doivent être établis pour déterminer l'ordre de priorité de l'aménagement du territoire dans la zone désignée.

À cette fin, nous recommandons que la province propose une approche multidisciplinaire faisant participer des intervenants multiples pour définir la ceinture de verdure. Aucun ministère ne peut à lui seul examiner adéquatement toutes les considérations pertinentes.

De plus, les municipalités, les offices de protection de la nature et les organismes non gouvernementaux ont, au niveau local, des connaissances considérables qui seront essentielles au moment de délimiter les terres faisant partie de la ceinture de verdure.

Selon nous, la zone d'étude comprend d'autres terres qui devraient être incluses dans la ceinture de verdure. Les terres qui sont déjà protégées de façon permanente par des servitudes et des fiducies de bienfaisance, par exemple, doivent être incluses. De même, les terres à l'égard desquelles le gouvernement provincial avait exprimé antérieurement son intention d'assurer la protection, comme les ajouts au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, devraient faire partie de la ceinture de verdure.

Les terres qui appartiennent à l'état doivent aussi être considérées aux fins de protection. La province devrait montrer l'exemple en évaluant les terres qui lui appartiennent afin de déterminer si elles doivent être incluses dans le système de patrimoine naturel de la ceinture de verdure.

Enfin, le plan de protection de la ceinture de verdure faisant partie intégrante de l'initiative provinciale de gestion de la croissance, ces deux projets doivent être mis en œuvre de façon coordonnée car ils auront chacun une influence sur l'autre.

Essentiellement, nous pensons qu'une bonne démarche scientifique et une politique économique saine sont essentielles au maintien de l'intégrité de la ceinture de verdure. Des critères doivent être établis pour déterminer l'ordre de priorité de l'aménagement du territoire dans la zone désignée

Les consultations publiques ont nettement appuyé la démarche proposée par le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure qui, afin de définir la ceinture de verdure, recommande l'utilisation d'une approche systémique en vue d'assurer la protection de l'environnement.

Afin d'assurer la protection permanente de la ceinture de verdure ainsi que le succès économique du plan de gestion de la croissance, nous suggérons une vision de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe qui s'étend au-delà des 27 prochaines années.

Le Groupe d'étude reconnaît que la protection permanente de la ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe sera une tâche difficile consistant à trouver un équilibre entre les différents intérêts. À la lumière de ce qui précède, le Groupe d'étude recommande fortement que les initiatives concernant la ceinture de verdure et la gestion de la croissance soient poursuivies simultanément.

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que la province adopte une approche multidisciplinaire faisant participer des intervenants multiples pour définir la ceinture de verdure et élaborer une politique et un cadre financier qui en garantiront le caractère permanent. Aucun ministère ne peut à lui seul examiner adéquatement toutes les considérations pertinentes.

2. Que le gouvernement respecte les principes suivants pour décider les terres que la ceinture doit inclure. Les terres qui sont déjà protégées de façon permanente par des servitudes et des fiducies de bienfaisance doivent être incluses. De même, les terres à l'égard desquelles le gouvernement provincial avait exprimé antérieurement son intention d'assurer la protection, comme les ajouts au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, devraient faire partie de la ceinture de verdure. Les terres qui appartiennent à l'état doivent aussi être considérées aux fins de protection. De plus, la province devrait envisager d'inclure les terres qui lui appartiennent dans le système de patrimoine naturel de la ceinture de verdure.

3. Que les initiatives concernant la création de la ceinture de verdure et la gestion de la croissance soient poursuivies simultanément.

Protection de l'environnement

Une approche systémique en vue de la protection de l'environnement reconnaît le caractère interrelié de notre environnement naturel. Elle tient compte, par exemple, du fait que la santé écologique d'une partie de la rivière ne peut pas être négligée sans qu'il y ait des conséquences sur la totalité des voies d'eau en aval.

Les consultations publiques ont nettement appuyé la démarche proposée par le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure qui, afin de définir la ceinture de verdure, recommande l'utilisation d'une approche systémique en vue d'assurer la protection de l'environnement.

Le Groupe d'étude reconnaît qu'en effectuant un recensement plus poussé et en cartographiant les éléments d'importance provinciale et régionale, il sera plus facile de définir les terres à inclure dans la ceinture de verdure. Par conséquent, le ministère des Ressources naturelles est encouragé à accélérer ses études en vue de définir le système de patrimoine naturel de la région élargie du Golden Horseshoe.

L'agriculture, l'exploitation des agrégats minéraux et les loisirs peuvent coexister avec la protection de l'environnement, à condition qu'ils ne nuisent pas à l'intégrité du système. Une telle utilisation compatible peut assurer la protection à long terme des éléments et des fonctions d'un système naturel. Depuis longtemps, les exploitants agricoles ont été les gardiens et les protecteurs de nombreux éléments naturels qui continuent de coexister avec les activités agricoles.

Un système de ressources en eau dans la région du Golden Horseshoe exigerait une évaluation de l'intégration de la ceinture de verdure avec les vastes systèmes de ressources en eau établis par l'entremise de politiques et de lois pour la protection des sources d'alimentation en eau et la gestion des bassins hydrographiques, comme le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges. Le 23 juin 2004, le ministère de l'Environnement a publié des dispositions législatives sur la protection des sources d'alimentation en eau aux fins d'une consultation publique. Ces dispositions visent à établir un plan de protection de la qualité de l'eau des terres situées dans la ceinture de verdure et partout en Ontario.

Pour assurer la protection de l'environnement dans la ceinture de verdure, le plan de croissance, l'établissement de cartes de désignation du système de patrimoine naturel ainsi que les initiatives en matière de politiques entrepris par le gouvernement doivent garantir l'établissement d'un plan pour les zones qui ne sont pas comprises dans la ceinture de verdure afin d'examiner les répercussions de l'aménagement des territoires adjacents.

SYSTÈMES NATURELS

Un système de patrimoine naturel protège et améliore la santé, la diversité, l'abondance et la connectivité des éléments et des fonctions du patrimoine naturel. La création d'un système de patrimoine naturel contigu dans la région du Golden Horseshoe, exige ce qui suit :

- Recenser, protéger et améliorer les zones centrales naturelles, ou les zones contenant la plus forte concentration d'éléments importants du patrimoine naturel, et fournir des corridors et des liens physiques pour les rapprocher (comme on le voit dans le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges (PCMOR), le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN), et les principaux réseaux hydrographiques et réseaux de vallées;
- Recenser et protéger chaque fonction et élément important du patrimoine naturel (terres humides, zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS), terrains boisés d'importance et habitats pour les espèces en voie de disparition).

Un système de ressources en eau protège et, au besoin, améliore et restaure des écosystèmes aquatiques propres, abondants, sains et qui fonctionnent bien.

La création d'un système de ressources en eau dans cette zone exige ce qui suit :

- Recenser et protéger des éléments hydrographiques d'importance (terres humides, cours d'eau, lacs, aquifères, zones d'alimentation et ruisseaux) et les fonctions hydrographiques connexes;
- Coordonner l'évaluation des effets des changements d'utilisation du sol sur la qualité de l'eau, la quantité d'eau et les fonctions hydrographiques connexes par l'entremise d'initiatives dans l'ensemble de la zone d'étude.

Un système de ressources en eau dans la région du Golden Horseshoe exigerait une évaluation de l'intégration de la ceinture de verdure avec les vastes systèmes de ressources en eau établis par l'entremise de politiques et de lois pour la protection des sources d'alimentation en eau et la gestion des bassins hydrographiques, comme le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

Le 23 juin 2004, le ministère de l'Environnement a publié des dispositions législatives sur la protection des sources d'alimentation en eau aux fins d'une consultation publique. Ces dispositions visent à établir un plan de protection de la qualité de l'eau des terres situées dans la ceinture de verdure et partout en Ontario.

Un système de conservation du relief protège la diversité et le caractère des paysages ruraux et naturels, notamment les reliefs uniques et fragiles de la zone. La création d'un système de conservation du relief dans la région du Golden Horseshoe exige ce qui suit :

- Élaborer une stratégie de conservation du relief concernant la zone d'étude de la ceinture de verdure permettant de recenser et de protéger les systèmes naturels uniques, particuliers et complexes et d'établir des liens avec les stratégies de conservation du relief contenues dans le PAEN et le PCMOR.
- Recenser, protéger et améliorer certains des éléments les plus particuliers et fragiles du relief (p. ex., ZINS liées aux sciences de la terre, éléments géologiques et géomorphologiques, points de vue et panoramas particuliers).

Un réseau d'espaces ouverts répertorie les parcs publics et espaces ouverts existants ou éventuels (p.ex., parc provincial du Ruisseau Bronte, parc de la Rouge, terres relevant d'offices de protection de la nature) pouvant être conservés et protégés en vue d'appuyer un système naturel pour les générations futures. Un réseau d'espaces ouverts dans la région du Golden Horseshoe comprendrait ce qui suit :

- Un réseau de parcs publics, d'espaces ouverts et de sentiers établi dans la ceinture de verdure et répondant à divers objectifs, comme la protection de l'environnement, des possibilités d'activités récréatives, des avantages touristiques, l'accès public et la découverte du patrimoine culturel et naturel;
- Un réseau de zones naturelles et rurales ou d'anciennes exploitations d'agrégats minéraux qu'il est susceptible de remettre dans un état plus naturel.

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Qu'une approche systémique en vue de la protection de l'environnement soit adoptée. Elle sera définie en consultation avec les principaux intervenants et elle englobera :
   - le patrimoine naturel;
   - les ressources en eau;
   - la conservation du relief;
   - un réseau d'espaces ouverts.
2. Que le plan d'aménagement de la ceinture de verdure comprenne **sans exception** :
   - Des éléments et des fonctions du patrimoine naturel et hydrologique majeurs ou de grande importance provinciale, comme la moraine d'Oak Ridges, l'escarpement du Niagara et la vallée de la Rouge;
   - Des liens entre ces principaux éléments et fonctions, y compris les parcs publics et les cours d'eau et vallées fluviales menant aux grandes masses d'eau comme les Grands Lacs et le lac Simcoe.
3. Que le système de ceinture de verdure **puisse** inclure des éléments et des fonctions d'importance régionale, comme certaines parties de la ligne de rivage du lac Iroquois.

4. Que des zones de priorité soient déterminées, en consultation avec les principales parties intéressées, pour définir un système d'éléments du patrimoine naturel et de fonctions hydrologiques au sein de la ceinture de verdure comme suit :
   - des zones fragiles où seules des utilisations très limitées seraient permises, comme la conservation et l'agriculture existante;
   - des zones moins fragiles, où diverses utilisations compatibles, conformes aux objectifs de la ceinture de verdure, seraient permises.

Protection de l'agriculture

L'agriculture de l'Ontario offre de nombreux avantages sociaux, économiques et environnementaux qui comprennent les exportations et les emplois, l'intendance environnementale, la connectivité des couloirs pour la faune, les aliments et les cultures spéciales, tous deux produits au niveau local, et le renforcement du caractère unique des collectivités rurales.

Dans la région du Grand Toronto, par exemple, l'agriculture produit des ventes brutes annuelles estimées à 1,3 milliard de dollars et emploie plus de 34 700 personnes.

La protection des terres agricoles dans la ceinture de verdure constitue un facteur important pour assurer l'existence d'un secteur agricole sain et dynamique dans la région du Golden Horseshoe pour les générations futures.

Le Groupe d'étude appuie l'orientation actuelle de la Déclaration de principes provinciale qui propose d'établir des critères plus strictes concernant l'expansion des limites urbaines sur les terres agricoles à fort rendement.

ZONES AGRICOLES À FORT RENDEMENT

Les terres agricoles à fort rendement du Sud de l'Ontario comprennent les sols de catégories 1, 2 et 3 et sont considérées parmi les meilleures terres arables au monde. Elles constituent une ressource limitée. Ces terres forment seulement 12 pour 100 de la superficie du sol en Ontario, et 5 pour 100 de la superficie totale du sol au Canada.

À l'extérieur des zones visées par le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, la majeure partie des terres non urbaines situées dans la zone d'étude de la ceinture de verdure sont classées comme des terres agricoles à fort rendement.

Les caractéristiques des terres agricoles de la région du Golden Horseshoe, à savoir les terrains plats et la proximité de zones urbaines existantes, attirent les nouveaux aménagements. Durant les assemblées publiques et par le biais des observations écrites soumises au Groupe d'étude, de nombreux exploitants agricoles ont exprimé leurs inquiétudes concernant la fragmentation des lots et l'aménagement urbain sur les terres agricoles. L'expansion urbaine, les utilisations non agricoles, la spéculation foncière et le morcellement des lots les uns après les autres ont avec le temps appauvri les terres agricoles à fort rendement en les utilisant à des fins non agricoles.

L'agriculture, l'exploitation des agrégats minéraux et les loisirs peuvent coexister avec la protection de l'environnement, à condition qu'ils ne nuisent pas à l'intégrité du système. De telles utilisations compatibles peuvent assurer la protection à long terme des éléments et des fonctions d'un système naturel. Depuis longtemps, les exploitants agricoles ont été les gardiens et les protecteurs de nombreux éléments naturels qui continuent de coexister avec les activités agricoles.

PRINCIPALES TERRES AGRICOLES

Les terres agricoles qui doivent être incluses dans la ceinture de verdure doivent être en mesure de soutenir l'économie agricole et les activités connexes. Ces principales terres agricoles seraient déterminées en fonction de l'étendue des terres agricoles à fort rendement de la région du Golden Horseshoe, en appliquant un ensemble de critères.

TERRES SERVANT AUX CULTURES SPÉCIALES

Alors que les terres agricoles à fort rendement sont une ressource limitée devant être protégée contre les pressions de l'aménagement, les zones de cultures spéciales comme les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin et Holland Marsh sont des terres uniques représentant une portion considérablement plus petite du territoire.

La région du Niagara possède un secteur agricole diversifié et solide comprenant non seulement la culture des fruits tendres et du raisin, mais également la culture en serre, la culture de grande production et l'élevage du bétail.

Les terres servant à la culture de fruits tendres et du raisin situées dans la région du Niagara et une partie de la ville de Hamilton sont depuis longtemps considérées comme une ressource agricole unique au pays. Toutefois, elles sont aussi devenues une attraction touristique de première importance et le point central du développement économique local et régional.

Même si l'on a tenu compte de l'importance de ces terres dans l'aménagement du territoire aux niveaux local et régional, les activités de développement économique qui ont rendu la région prospère ont également entraîné des aménagements non agricoles et d'autres pressions liées à l'urbanisation.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA PROTECTION DE LA CEINTURE DE VERDURE

Les répercussions possibles de la protection de la ceinture de verdure sur les activités agricoles ont fait l'objet de longues discussions durant les assemblées publiques tenues par le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure.

Les agriculteurs dont les exploitations se trouvent dans la ceinture de verdure ne devraient, en aucune façon, être pénalisés par rapport aux autres exploitants agricoles de la province en ce qui concerne leur capacité à mener des pratiques agricoles normales.

Les agriculteurs dont les exploitations se trouvent dans la ceinture de verdure ne devraient, en aucune façon, être pénalisés par rapport aux autres exploitants agricoles de la province en ce qui concerne leur capacité à mener des pratiques agricoles normales.

De plus, en incluant des zones agricoles dans la ceinture de verdure, la communauté agricole sera protégée des problèmes créés par la proximité de l'aménagement urbain. En outre, les activités agricoles seraient améliorées par ce qui suit :

- La certitude de l'utilisation future du sol dans cette zone, ce qui devrait favoriser l'investissement dans les activités, les exploitations et les services dans le secteur agricole;
- La prévention d'une plus grande fragmentation des terres agricoles par le morcellement des lots et les conséquences négatives des résidents non agricoles sur les exploitations agricoles;

- La possibilité offerte aux exploitants agricoles de tirer parti de la proximité d'un grand marché urbain;
- Le renforcement des collectivités rurales et des services nécessaires aux exploitations agricoles et aux familles d'agriculteurs;
- L'élimination des distorsions des marchés causées par la spéculation foncière.

Le gouvernement provincial doit confirmer aux exploitants agricoles que les terres agricoles faisant partie de la protection prévue par la ceinture de verdure ne feront pas l'objet d'un droit d'accès public et que, de plus, par l'entremise d'un plan de croissance, il leur garantit que l'utilisation des terres adjacentes à la ceinture de verdure sera conforme aux buts et aux objectifs de la ceinture de verdure.

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que l'on recense les principales terres agricoles en vue de les protéger, à l'aide des critères suivants :
   - la science, notamment la considération des critères et de la méthodologie des études de système du Agricultural Land Evaluational Area Review;
   - les facteurs socio-économiques, comme la fragmentation, l'expansion urbaine / suburbaine, la perte de mécanismes de soutien agricole et l'aménagement rural économique;
   - les désignations et les critères des plans officiels régional et local.
2. Qu'on assure la protection des principales terres agricoles de façon permanente :
   - Dans le cas où une ferme ou un groupement de fermes ont une exploitation suffisamment grande pour soutenir les activités agricoles locales et connexes;
   - Dans les cas où des plus petites enclaves de terres agricoles ayant un potentiel « d'agriculture urbaine » et des marchés spécialisés de produits de la terre seraient identifiées.
3. Que sur les terres agricoles principales, le morcellement des lots résidentiels soit restreint et que l'expansion des limites urbaines soit interdite, même si d'autres provisions que le morcellement pourraient être envisagées pour aménager des logements répondant à des besoins intergénérationnels et de la main-d'œuvre agricole.
4. Que les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin et le Holland Marsh, dans sa totalité, y compris la partie située à l'extérieur de la zone d'étude de la ceinture de verdure, soient inclus dans la ceinture de verdure.
5. Que dans les zones de cultures spéciales, le morcellement des terres et l'expansion des limites de l'aménagement urbain soient interdits, même si d'autres provisions que le morcellement, pourraient être envisagées, en cas de nécessité absolue, pour aménager des logements répondant à des besoins intergénérationnels et de la main-d'œuvre agricole.

Par l'entremise d'un plan de croissance, le gouvernement provincial doit garantir que l'utilisation des terres adjacentes à la ceinture de verdure sera conforme aux buts et aux objectifs de la ceinture de verdure.

Alors que la zone d'étude de la ceinture de verdure est la région qui connaît la plus forte croissance au Canada et qu'il faudra prévoir un fondement de l'économie et de l'infrastructure provinciale et nationale pour soutenir cette croissance, la ceinture de verdure ne devrait pas être considérée comme une réserve foncière permettant de répondre aux besoins en infrastructure futurs.

Viabilité de l'agriculture

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure avait recommandé précédemment au gouvernement qu'il forme un groupe de travail pour examiner les questions profondes touchant la viabilité de l'agriculture.

Le gouvernement a donc mis sur pied l'Équipe de consultation du secteur agricole en juin 2004.

Le Groupe d'étude espère que cette équipe examinera la question suivante : La protection des terres en elle-même n'assurant pas la viabilité de l'agriculture, la province doit proposer des initiatives complémentaires, telles que le développement économique, la recherche et la surveillance, la promotion de servitudes agricoles et les fiducies foncières, aux exploitants agricoles qui participent à des activités de conservation et qui utilisent des pratiques exemplaires et une bonne gestion.

Transport et infrastructure

Alors que la zone d'étude de la ceinture de verdure est la région qui connaît la plus forte croissance au Canada et qu'il faudra prévoir un fondement de l'économie et de l'infrastructure provinciale et nationale pour soutenir cette croissance, la ceinture de verdure ne devrait pas être considérée comme une réserve foncière permettant de répondre aux besoins en infrastructure futurs.

D'importantes infrastructures qui ont influencé et favorisé la croissance par le passé sont situées dans la zone d'étude de la ceinture de verdure. Celles-ci continueront d'influencer la croissance à l'avenir, notamment la forme et l'emplacement des nouvelles infrastructures de raccordement.

La région du Golden Horseshoe renferme de grands réseaux d'eau et d'égouts bénéficiant à des millions d'habitants; les aéroports internationaux Pearson et de Hamilton; des voies de transport majeures; d'importantes lignes ferroviaires de banlieue et de transport des marchandises; le couloir de service de la ceinture ouest de promenades; des centrales électriques et de grandes lignes de transport d'énergie; des installations pour le gaz naturel et des installations de câbles à fibres optiques.

Le Groupe d'étude appuie la stratégie de gestion de la croissance visant à établir une stratégie régionale pour l'infrastructure et recommande que plusieurs principes directeurs s'appliquent aux choix concernant l'emplacement d'une infrastructure future permanente dans la ceinture de verdure.

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Qu'en règle générale, aucune infrastructure ne puisse être créée dans la ceinture de verdure, à moins que les critères suivants ne soient satisfaits;
2. Que l'infrastructure proposée à l'intérieur de la ceinture de verdure soit conforme à la vision et aux objectifs du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure et à la stratégie provinciale de gestion de la croissance;

3. Que l'on coordonne la planification de l'infrastructure aux niveaux provincial, régional et municipal lorsqu'il faudra considérer des emplacements au sein de la ceinture de verdure.

4. Que l'on envisage des solutions différentes qui, en premier lieu, maximisent la conservation des infrastructures actuelles et qui, en second lieu, en optimisent la capacité.

5. Que dans les zones où une nouvelle infrastructure est jugée nécessaire :
   - les répercussions sociales, économiques et environnementales soient réduites;
   - les éléments naturels et l'héritage culturel soient respectés;
   - les espaces ouverts soient conservés;
   - des méthodes de conception créatives soient utilisées;
   - l'objet et l'intégrité de la ceinture de verdure ne soient pas affaiblis.

6. Que l'aménagement de l'infrastructure, y compris les installations de transport, ne favorise pas et ne facilite pas l'utilisation du sol qui affaiblit l'objet et l'intégrité de la ceinture de verdure.

7. Que la province examine la façon dont les besoins d'infrastructure sont déterminés afin d'assurer que les propositions renforcent les objectifs de la ceinture de verdure et de la gestion de la croissance.

8. Que dans les zones où de nouveaux services sont proposés aux mêmes emplacements que l'infrastructure existante, on envisage de faciliter ou de simplifier l'exigence concernant l'évaluation environnementale.

9. Que la province examine le processus d'évaluation environnementale pour s'assurer que les technologies écologiques émergentes et les conceptions novatrices soient encouragées, et que l'on établisse un bon équilibre entre les routes et le transport en commun au moment de créer une infrastructure de transport.

Ressources naturelles

Les lacs, les cours d'eau, les terres humides et les zones boisées de la région du Golden Horseshoe recèlent une grande diversité de ressources naturelles. S'ils sont bien gérés, les aires et les éléments naturels peuvent soutenir une production économique et des activités sociales connexes tout en réalisant les objectifs de la protection de l'environnement.

Les activités économiques liées aux ressources naturelles renouvelables comprennent notamment la production à long terme du bois d'œuvre et d'autres produits de la forêt; la pêche, la chasse et les possibilités d'observation de la nature; et les possibilités d'activités récréatives de plein air dans les parcs et les sentiers des aires naturelles.

Des études préliminaires effectuées par le ministère des Ressources naturelles ont permis de constater que la région élargie du Golden Horseshoe tire des avantages économiques des activités liées aux ressources naturelles, qui s'élèvent à plus de 300 millions de dollars par an.

Une des ressources importantes situées dans la zone d'étude de la ceinture de verdure, les agrégats minéraux, sont toutefois une ressource non renouvelable. La région du

Les agrégats minéraux constituent des matériaux de construction essentiels aux logements requis par la croissance démographique; de plus, la présence des agrégats à proximité du marché est un facteur notable.

Golden Horseshoe contient d'importants gisements de calcaire, de sable, de gravier, d'argile, de schiste argileux et de grès. L'exploitation de ces minéraux et les exploitations connexes exigent un permis aux termes de la *Loi sur les ressources en agrégats*.

Les agrégats minéraux constituent des matériaux de construction essentiels aux logements requis par la croissance démographique; de plus, la présence des agrégats à proximité du marché est un facteur notable.

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que la province s'assure que les ressources naturelles renouvelables, comme les forêts et la faune aquatique et terrestre, soient gérées de sorte à maximiser les avantages économiques, sociaux et environnementaux.
2. Que les zones recensées comme étant des emplacements potentiellement riches en agrégats minéraux soient incluses dans la ceinture de verdure.
3. Que l'on interdise les utilisations du sol destinées à la construction ou à l'aménagement, qui empêchent ou limitent la possibilité d'exploitation future d'agrégats minéraux dans les zones potentiellement riches.
4. Que la province précise les lignes directrices provinciales appropriées et celles qui concernent les plans officiels s'appliquant à la délivrance de nouveaux permis pour l'exploitation d'agrégats tout en convenant que les cas individuels de délivrance de permis et d'expansion continuent d'être assujettis aux processus d'approbation provincial et municipal.
5. Que l'exploitation d'agrégats minéraux dans la ceinture de verdure soit assujettie à des exigences plus strictes en matière de remise en état et que l'on encourage davantage le recyclage des agrégats; de plus, il faudra prévoir une surveillance pour assurer le bon déroulement de la remise en état.
6. Que la province examine le processus de délivrance de permis, en tenant compte des exigences concernant la remise en état des territoires, afin de faciliter les nouveaux approvisionnements et d'assurer l'intégrité des systèmes hydrogéologiques et écologiques ainsi que des éléments et fonctions naturels.

Culture, tourisme et loisirs

La zone d'étude de la ceinture de verdure contient d'importants éléments du patrimoine culturel, lieux de loisirs et attractions touristiques.

La zone comprend le sentier Bruce, le sentier de la moraine d'Oak Ridges, le parc de la Rouge, les Jardins botaniques royaux, des sites ornithologiques de renommée mondiale ainsi que le village iroquois reconstruit dans l'aire de conservation de Crawford Lake.

La péninsule du Niagara s'enorgueillit de posséder les chutes Niagara, une industrie alimentaire et vinicole prospère et le Festival Shaw. L'escarpement du Niagara, désigné réserve mondiale de la biosphère par les Nations Unies pour son paysage naturel unique et son écosystème d'importance internationale, offre de nombreuses possibilités de loisirs.

Le complexe de la vallée Humber comprend l'aire de conservation Boyd, le Kortright Centre for Conservation et la Collection McMichael d'art canadien.

De larges étendues de forêts relevant du champ de responsabilité de régions, de comtés et d'offices de protection de la nature ont été établies dans la moraine d'Oak Ridges, dans l'escarpement du Niagara et dans toute la zone d'étude de la ceinture de verdure et offrent d'excellentes possibilités de loisirs de plein air comme la randonnée et l'observation de la nature.

La proximité de ces attraits contribue à l'excellente qualité de vie dans la région du Golden Horseshoe. Cependant, ces ressources subissent des pressions.

L'expansion continue des zones urbaines risque de causer la dégradation ou la disparition des espaces verts environnants. Cette perte des espaces verts diminuerait la diversité des possibilités culturelles, récréatives et touristiques qui existent actuellement. Or, une population qui connaît une croissance rapide a plutôt besoin d'un plus grand nombre de possibilités.

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que la promotion de l'image et la commercialisation de la ceinture de verdure la présentent comme une ressource importante dans la région du Golden Horseshoe et comme étant prisée par le public pour ses activités culturelles, récréatives et touristiques.
2. Que les possibilités culturelles, récréatives et touristiques respectent les autres priorités de la ceinture de verdure et soient compatibles avec elles.
3. Que les intérêts des propriétaires fonciers soient respectés lorsqu'on détermine des manifestations et des activités sur les terres de la ceinture de verdure, et que l'accès public aux terres privées soit seulement permis avec l'accord préalable des propriétaires fonciers.
4. Que l'on mette à contribution les possibilités culturelles, récréatives et touristiques pour renforcer la vitalité, l'intégrité et le profil de la ceinture de verdure grâce à ce qui suit :
   - Reconnaissance et promotion des sites culturels, districts et paysages qui sont importants à l'identité des collectivités, à leur histoire et à leur caractère;

L'expansion continue des zones urbaines risque de causer la dégradation ou la disparition des espaces verts environnants. Cette perte des espaces verts diminuerait la diversité des possibilités culturelles, récréatives et touristiques qui existent actuellement. Or, une population qui connaît une croissance rapide a plutôt besoin d'un plus grand nombre de possibilités.

- Un réseau d'espaces ouverts publics protégés où les gens peuvent s'adonner à des activités de loisirs, qui comprennent notamment des parcs provinciaux, des aires de conservation, des voies navigables et des forêts et parcs municipaux.
- Des terres privées qui ont été répertoriées comme ayant des possibilités de loisirs, de tourisme et de conservation;
- Un système de sentiers sur des terres publiques et privées, appuyé par un cadre de réglementation provincial traitant de questions comme l'emplacement et la conception, les différends entre utilisateurs, la sécurité publique et la responsabilité;
- Des destinations touristiques qui soutiennent les fermes, les aires naturelles et les collectivités rurales et qui en dépendent.

5. Qu'une stratégie concernant les parcs et les sentiers de la ceinture de verdure soit élaborée en vue de répertorier les emplacements potentiels de parcs public et les possibilités de donner accès au public à certains terrains choisis de la ceinture de verdure.

Mise en œuvre et administration

Il existe divers exemples d'outils et de modèles pour la mise en œuvre et l'administration, réglementaires et non réglementaires, qui appliquent des approches visant à protéger l'environnement, les terres agricoles, les terres de cultures spéciales et uniques, les ressources naturelles et les possibilités culturelles, récréatives et touristiques.

Durant la période de consultation, le Groupe d'étude a pris connaissance d'une grande variété de programmes et d'activités offerts par des organismes privés, sans but lucratif et d'état, qui permettraient de réaliser les buts de protection et d'amélioration de la ceinture de verdure. S'ils sont coordonnés et ciblés, ils pourraient représenter un ensemble d'encouragements important pour la protection des terres agricoles et la conservation et l'amélioration du patrimoine culturel.

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Les mécanismes réglementaires peuvent renforcer les initiatives en cours et pourraient, en combinaison avec un cadre d'aménagement du territoire, servir à réaliser les objectifs généraux de la ceinture de verdure. Ces outils ne s'appliquent pas, en général, aux activités agricoles qui sont régies par la *Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire.*

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

Plus de 90 pour 100 de la ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe sera constitué de terres privées. Les programmes non réglementaires feront donc partie intégrante de la mise en œuvre. Ces programmes doivent répondre à la vision et aux objectifs de la ceinture de verdure tout en respectant les droits et intérêts des propriétaires fonciers.

Les commentaires et les observations écrites recueillis auprès du public et des intervenants durant la période de consultation appuyaient l'approche administrative et de mise en œuvre proposée par le Groupe d'étude.

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure recommande ce qui suit :

1. Que la province établisse une loi et un plan visant la création d'une ceinture de verdure permanente reliant les politiques actuelles régissant le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et d'autres terres nécessaires pour réaliser les buts et les objectifs de la ceinture de verdure.

2. Que la loi et le plan comprennent le recensement précis des terres de la ceinture de verdure et qu'ils prévoient, par l'inclusion du pouvoir de réglementer, au besoin, l'ajout de terres situées à l'extérieur de la zone d'étude de la ceinture de verdure afin d'en assurer la protection dans le cardre de la stratégie de gestion de la croissance.

3. Que la ceinture de verdure soit reconnue dans le plan de gestion de la croissance intitulé « Place à la croissance », proposé par la province, comme faisant partie de « la protection des ressources précieuses ».

4. Que le plan d'aménagement de la ceinture de verdure :
   - soit administré par les municipalités à l'extérieur du territoire relevant de la Commission de l'escarpement du Niagara et soit intégré aux plans officiels des municipalités de manière uniforme dans l'ensemble de la ceinture de verdure;
   - s'appuie si possible sur les structures et outils administratifs en place, à la fois réglementaires et non réglementaires ;
   - prévoie un tribunal d'appel ayant l'expertise nécessaire pour maintenir l'intégrité du plan;
   - comprenne des mesures fiscales répondant aux objectifs liés à la ceinture de verdure, surtout en ce qui concerne la conservation du patrimoine naturel et culturel et la viabilité de l'agriculture;
   - fasse l'objet d'une surveillance des normes de performance et d'une révision décennale.

5. Que la province affecte des ressources suffisantes pour aider les municipalités au niveau de la mise en œuvre.

6. Qu'on établisse un comité consultatif sur la ceinture de verdure dont le rôle sera de conseiller le Ministre sur les questions de mise en œuvre, d'administration, de commercialisation et de surveillance tous les six mois ou tous les ans en fonction du cadre de référence déterminé par le Ministre.

7. Qu'on établisse un processus de surveillance et des mesures de rendement par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement et le Programme de mesure de la performance des services municipaux, et que, de plus :
   - les municipalités recueillent des données facilement identifiables et qu'elles publient les résultats;
   - les mesures de performance correspondent aux six objectifs du Groupe d'étude de la ceinture de verdure.

Si les programmes et les activités sont coordonnés et ciblés, ils pourraient représenter un ensemble d'encouragements important pour la protection des terres agricoles et la conservation et l'amélioration du patrimoine culturel.

8. Que le gouvernement collabore avec des groupes d'intervenants qui se spécialisent dans ces domaines afin d'élaborer une approche coordonnée, un plan stratégique et une aide de l'état pour créer un programme comprenant des outils de mise en œuvre visant la ceinture de verdure, et que parmi ces outils, il y en ait qui reconnaissent l'importance des utilisations et des activités des terres agricoles.

- ***Les mécanismes réglementaires pourraient inclure ce qui suit :***
  - *règlements exécutoires sur la conservation des arbres;*
  - *règlements exécutoires sur la modification d'un emplacement;*
  - *règlements des offices de protection de la nature sur le remblai, la construction et les modifications concernant les voies d'eau;*
  - Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières;
  - *système de permis d'aménagement de la Commission de l'escarpement du Niagara;*
  - Loi sur les ressources en agrégats.
- ***Les outils non réglementaires pourraient inclure ce qui suit :***
  - *Éducation du public et renseignements sur l'intendance environnementale des terres, encouragements et programmes spéciaux qui seraient coordonnés par un fonds fiduciaire de la ceinture de verdure et dirigés par les conseils d'intendance environnementale de l'Ontario, le gouvernement provincial et les administrations municipales et les organismes non gouvernementaux comme :*
    - *Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario*
    - *Fédération de l'agriculture de l'Ontario*
    - *Ontario Nature*
    - *Land Trusts*
    - *Société canadienne pour la conservation de la nature*
    - *Canards illimités*
  - *Mesures de protection des terres privées en coopération avec les propriétaires, notamment la conservation, le patrimoine et les servitudes agricoles, les dons de terrains et l'acquisition de terrains.*
  - *Stratégie d'acquisition et d'intendance environnementale des terres dans la ceinture de verdure pour guider l'affectation des ressources et fournir une orientation uniforme pour les programmes d'intendance environnementale dans celle-ci.*
  - *Programmes d'encouragement fiscal fédéral et provinciaux, par exemple :*
    - *Programme des dons écologiques*
    - *Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées*
    - *Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées*
    - *Politique fiscale pour les propriétés agricoles*

Prochaines étapes

Par l'entremise de ce rapport et des recommandations qu'il contient, le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure reconnaît que la tâche de créer une ceinture de verdure permanente dans la région du Golden Horseshoe ne fait que commencer, et que les fonctionnaires du gouvernement provincial l'élaboreront plus en détail durant l'été en se reportant à l'expertise et aux connaissances des intervenants et d'autres personnes.

Le moratoire imposé sur l'implantation d'utilisations urbaines dans les lieux d'utilisations rurales par la *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure* devant prendre fin le 16 décembre 2004, il faudra, par la force des choses, condenser le processus. Le Groupe d'étude attend avec intérêt l'occasion d'examiner les travaux effectués durant l'été et s'engage à faire le suivi des progrès réalisés dans cette importante initiative.

Dispositions législatives concernant la ceinture de verdure

Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure

En décembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a présenté le projet de loi 27, intitulé *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure*, comme première mesure vers l'établissement d'une ceinture de verdure permanente dans le Sud de l'Ontario. Cette ceinture permettrait de protéger les biens-fonds et les terres agricoles écologiquement fragiles et de gérer et de limiter la croissance urbaine.

Adoptée par l'Assemblée législative et promulguée le 24 juin 2004, cette loi a établi une zone d'étude de la ceinture de verdure.

Dans cette zone, le moratoire imposé sur l'implantation d'utilisations urbaines dans les lieux d'utilisations rurales prévoit du temps pour faire des recherches et mener des consultations auprès des intervenants et du public sur la protection permanente de la ceinture de verdure, tout en protégeant les régions rurales contre l'étalement de l'urbanisation.

ZONE D'ÉTUDE DE LA CEINTURE DE VERDURE

La zone d'étude de la ceinture de verdure est comprise dans la zone du plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. Elle comprend les terres de la région du grand Toronto qui relèvent des régions de Durham, de York, de Halton et de Peel ainsi que des villes de Toronto et de Hamilton, les terres utilisées pour la culture des fruits tendres et du raisin désignées dans le plan officiel de la municipalité régionale de Niagara, et les terres visées par le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

Les grands centres urbains de la région du Golden Horseshoe, de même que les hameaux, villages et villes, font tous partie de la zone d'étude. Dans la campagne, la zone inclut les terres agricoles et les régions rurales, les éléments du patrimoine culturel et naturel, les parcs provinciaux et régionaux, les cours d'eau et les vallées fluviales. Elle comprend également les routes et lignes de chemin de fer, les lignes de transport d'énergie et câbles à fibres optiques ainsi que les nombreux autres secteurs d'activité et paysages qui contribuent à la vitalité du milieu rural.

En se fondant sur les recommandations du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure, le gouvernement provincial prendra la décision finale quant aux éléments qui constituent la ceinture de verdure dans la zone d'étude de la ceinture de verdure.

Dispositions législatives concernant la ceinture de verdure

Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure

En décembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a présenté le projet de loi 27, intitulé *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure*, comme première mesure vers l'établissement d'une ceinture de verdure permanente dans le Sud de l'Ontario. Cette ceinture permettrait de protéger les biens-fonds et les terres agricoles écologiquement f[illegible]iles et de gérer et de limiter la croissance urbaine.

Adoptée par l'Assemblée législative et promulguée le 24 juin 2004, cette loi a établi une zone d'étude de la ceinture de verdure.

Dans cette zone, le moratoire imposé sur l'implantation d'utilisations urbaines dans les lieux d'utilisations rurales prévoit du temps pour faire des recherches et mener des consultations auprès des intervenants et du public sur la protection permanente de la ceinture de verdure, tout en protégeant les régions rurales contre l'étalement de l'urbanisation.

ZONE D'ÉTUDE DE LA CEINTURE DE VERDURE

La zone d'étude de la ceinture de verdure est comprise dans la zone du plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. Elle comprend les terres de la région du grand Toronto qui relèvent des régions de Durham, de York, de Halton et de Peel ainsi que des villes de Toronto et de Hamilton, les terres utilisées pour la culture des fruits tendres et du raisin désignées dans le plan officiel de la municipalité régionale de Niagara, et les terres visées par le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

Les grands centres urbains de la région du Golden Horseshoe, de même que les hameaux, villages et villes, font tous partie de la zone d'étude. Dans la campagne, la zone inclut les terres agricoles et les régions rurales, les éléments du patrimoine culturel et naturel, les parcs provinciaux et régionaux, les cours d'eau et les vallées fluviales. Elle comprend également les routes et lignes de chemin de fer, les lignes de transport d'énergie et câbles à fibres optiques ainsi que les nombreux autres secteurs d'activité et paysages qui contribuent à la vitalité du milieu rural.

En se fondant sur les recommandations du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure, le gouvernement provincial prendra la décision finale quant aux éléments qui constituent la ceinture de verdure dans la zone d'étude de la ceinture de verdure.

Initiatives connexes

Place à la croissance : de meilleurs choix pour un meilleur avenir. Le plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe a été publié le 12 juillet.

La ceinture de verdure permettra aux fins du plan de croissance de l'Ontario (Place à la croissance : de meilleurs choix pour un meilleur avenir) de recenser les zones où il ne devrait pas y avoir de croissance et sera le point central du recensement des zones prioritaires et des zones de croissance prioritaires émergentes contenues dans le plan. De la même façon, le document intitulé « Place à la croissance » aidera à réorienter les pressions d'aménagement des terres de la ceinture de verdure vers les centres urbains existants et les centres de croissance prioritaires.

Face aux contraintes géographiques imposées par la *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure*, le Groupe d'étude recommande que l'on entreprenne un examen complémentaire des ressources et des systèmes du patrimoine naturel et culturel qui soit plus étendu que la zone d'étude de la ceinture de verdure.

L'infrastructure, y compris la planification du transport, établie dans le cadre du plan de croissance proposé par le gouvernement de l'Ontario intitulé « Place à la croissance », devrait respecter les principes et les recommandations formulés par le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure. La ceinture de verdure ne devrait pas être considérée comme une réserve foncière devant répondre aux besoins en infrastructure futurs.

La réforme de l'aménagement du territoire, notamment l'ébauche des politiques de la Déclaration de principes provinciale, les modifications de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la mise en œuvre d'outils et la réforme de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, devrait établir un fondement pour la politique visant la ceinture de verdure, en délimitant l'étendue de la politique requise à l'égard de la ceinture de verdure afin de réaliser la vision et les objectifs du Groupe d'étude.

Les initiatives concernant l'Équipe de consultation du secteur agricole et le plan pour édifier des collectivités fortes du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère des Affaires municipales et du Logement, respectivement, étudieront une grande variété de questions touchant les régions rurales dans le but d'améliorer la qualité de vie rurale dans la ceinture de verdure tout comme à l'extérieur de celle-ci.

L'Équipe de consultation du secteur agricole consultera des experts et des intervenants agricoles pour connaître leurs inquiétudes à l'égard de la protection des terres agricoles. Cette équipe présentera ses conseils au gouvernement de l'Ontario sur plusieurs sujets touchant la protection et la promotion de l'aménagement des terres et des activités agricoles, notamment la protection des pratiques agricoles normales, le recensement de zones agricoles à fort rendement et la protection des terres de cultures spéciales. Pour élaborer un plan visant la ceinture de verdure et pour prendre d'autres mesures connexes concernant l'aménagement du territoire et la gestion de la croissance, le gouvernement prendra en considération les conseils réguliers que l'équipe lui fournira jusqu'en octobre 2004.

Les dispositions législatives sur la protection des sources d'alimentation en eau serviront à établir au niveau provincial un plan de protection de la qualité de l'eau des bassins versants qui répondra aux objectifs connexes de la ceinture de verdure. Le gouvernement provincial prépare actuellement un projet de loi sur la protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants qui exigera l'établissement de plans de protection des eaux à l'échelle des bassins versants visant tous les bassins versants de la province.

La future loi vise à élaborer une démarche de protection des sources d'eau potable présentes et futures, qui englobe toutes les sources, notamment les lacs et le réseau fluvial intérieurs, les eaux souterraines et les Grands Lacs.

La future Loi de 2004 modifiant la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* fournira aux municipalités des outils additionnels en vue de sauvegarder les ressources patrimoniales, dont beaucoup représentent des possibilités culturelles et touristiques dans la ceinture de verdure. De plus, les modifications apportées à la loi permettront à la province de désigner et de protéger des ressources patrimoniales jugées importantes à la province. De plus, cette loi renforcera le mandat de la Fiducie du patrimoine ontarien, actuellement appelée Fondation du patrimoine ontarien, un organisme du ministère de la Culture, qui est de sauvegarder, de protéger et de promouvoir le patrimoine de l'Ontario en acquérant et en possédant des biens patrimoniaux et des servitudes dans l'intérêt public.

Publié par le ministère des Affaires municipales et du Logement
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004
ISBN: 0-7794-6708-6
Available in English: Toward a Golden Horseshoe Greenbelt — Greenbelt Task Force Advice and Recommendations to the Minister of Municipal Affairs and Housing